



RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



\$75,000.00	1	\$500,000.00
\$0.00	7	\$938,590.00
\$56,100.00	4	\$907,571.00
	25	

120%
110%
100%
90%
80%

50%
10%

Terrel Skinner



SOMMAIRE

INTRODUCTION5

TITRE 1 . LE CADRE D'ELABORATION DU BUDGET 20257

1.1. Une activité économique instable dans un contexte géo politique qui fragilise l'architecture des échanges internationaux bâtie sur les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)8

1.1.1 PIB et croissance.....	8
1.1.2 Perspectives économiques 2024 et 2025.....	8
1.1.3 Taux de chômage.....	10
1.1.3 Inflation.....	10
1.1.3 Quelle évolution des taux d'intérêt pour 2025 ?.....	11

1.2. Une crise profonde des finances publiques.....12

1.2.1 Une dégradation constante du déficit public depuis 2022	12
1.2.2 Largement imputable aux administrations centrales.....	12
1.2.3 Une dette publique en augmentation de +46% depuis 2017.....	13
1.2.4 Une charge de la dette qui double depuis 2020.....	13
1.2.5 Des collectivités territoriales concernées par le redressement des comptes publics nationaux.....	14
1.2.6 Une nette dégradation des finances des collectivités territoriales.....	14

1.3. Les mesures relatives à la loi de finances 202515

1.3.1 Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)	16
1.3.2 Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales.....	17
1.3.3 Réduction du Fonds vert et de la DSIL.....	17
1.3.4 DGF : comment financer l'accroissement et la péréquation ?.....	17
1.3.5 Baisse de la DCRTP et la dotation de garantie des FDPTP.....	18
1.3.6 Augmentation des cotisations à la CNRACL.....	18

TITRE 2 : SITUATION FINANCIERE DE LA CCRLCM19

2.1. Synthèse-Analyse financière rétrospective 2020-2024: ce qu'il faut retenir20

2.1.1 Au niveau des épargnes	20
2.1.2 Au niveau du désendettement	21
2.1.3 Au niveau des dépenses d'équipement.....	22
2.1.4 Au niveau du fonds de roulement	22

2.2.Evolution des recettes réelles de fonctionnement	23
2.3.Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	23
2.4.Des dépenses d'équipement à 3,111 M€	25
2.5Un fonds de roulement conséquent pour financer les investissements à venir conformément au projet de territoire	26

TITRE 3. LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES DE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE...27

3.1.Un pacte de gouvernance qui fédère la CCRLCM et ses communes membres autour de son projet de territoire	29
3.2.Des relations financières entre la CCRLCM et ses communes membres consolidées par son pacte financier et fiscal pour financer le projet de territoire tout en assurant une solidarité financière	35
3.3. Les orientations budgétaires 2025 de la section de fonctionnement.....	36
3.3.1. <i>Services publics intercommunaux, aménagement du territoire et croissance verte</i>	36
3.3.2. <i>Les recettes de fonctionnement sous contraintes</i>	37
3.3.3. <i>Des dépenses de fonctionnement en évolution compte tenu d'une charge de personnel traduisant nos politiques publiques</i>	38
3.4. Les orientations budgétaires 2025 de la section d'investissement	40
3.5. Prospective financière 2025-2027	42
3.5.1. <i>hypothèses sur notre section de fonctionnement 2025-2027</i>	42
3.5.2. <i>La détermination de notre épargne pour financer notre PPI 2025-2027... ..</i>	43
3.5.3. <i>Couverture du besoin de financement de notre PPI 2025-2027</i>	43
3.5.4. <i>Ce qu'il faut retenir au niveau des épargnes, du désendettement, des dépenses d'équipement et du fonds de roulement rétrospective-prospective financière 2020/2027</i>	44

TITRE 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DES BUDGETS ANNEXES.....47

TITRE 6. L'ENDETTEMENT DE LA CCRLCM

6.1. Situation générale-budget principal.....	53
6.2. La structure par type de taux.....	53
6.3. Benchmark dette/marché	54
6.4. Suivi budgétaire 2025	54
6.5. Extinction de la dette	54
6.6. Solvabilité et ratios de structure.....	55
6.7. Etat de la dette au 01/01/25-budget principal	56

TITRE 7. LE PERSONNEL.....57

7.1. Les charges de personnel sont en évolution de +9,55% par rapport à 202358

7.2. Tableau de bord sur le personnel.....59

7.2.1. Comparaison des effectifs moyens constatés sur les années 2023 et 2024.....59

7.2.2 Pyramide des âges par sexe (moyenne 2024) 59

7.2.3 Répartition de l'effectif moyen par catégorie d'emploi en 2024 60

7.2.4 Sur la rémunération-Evolution annuelle d'indicateurs 60

7.2.5 Evolution des dépenses par imputation comptable 60

7.2.6 Temps de travail et avantages en nature 60

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires constitue autant une obligation réglementaire qu'un exercice de prospective politique et stratégique. En effet, préalable à l'adoption définitive du budget, cette discussion sur la stratégie financière et budgétaire s'inscrit dans un contexte général qui conditionne en grande partie la capacité à agir de la collectivité.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une inflation inédite depuis 40 ans avec des incidences significatives sur le budget des administrations publiques. Les tensions internationales génèrent des bouleversements dans l'économie mondiale et rendent difficile la construction budgétaire.

En effet, les dépenses et les recettes dépendent de plus en plus de la conjoncture économique, particulièrement depuis la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour la CCRLCM, les compensations fiscales versées par l'Etat à travers la fraction de TVA-CVAE et TH représentent 56% des impôts directs locaux (ex TF+TH+CVAE en 2020). Ces réformes fiscales ont considérablement contribué à distendre le lien avec le contribuable local (ménages et entreprises) et à réduire l'autonomie fiscale de notre intercommunalité.

Depuis plusieurs années, le contexte financier des collectivités a été également marqué par de nombreux évènements, porteurs de contraintes pour la construction budgétaire. Les collectivités doivent faire face à l'inflation impactant les charges à caractère général et les marchés publics. L'évolution des coûts énergétiques, notamment carburants et électricité, est également fonction de la conjoncture internationale.

Les collectivités ont dû par ailleurs prendre en charge les décisions nationales en matière de pouvoir d'achat des agents publics (hausses indiciaires, revalorisations catégorielles, augmentation de la CNRACL).

Elles font face à la diminution des dotations de l'Etat depuis 2014 (DGF) et aux réformes fiscales ne compensant pas systématiquement à l'Euro près les suppressions d'impôts locaux.

Les investissements du bloc communal sont aussi pénalisés par la hausse des taux d'intérêt d'emprunt et par le durcissement des financements externes.

Jusqu'ici la CCRLCM a réussi, dans ce contexte dégradé à maintenir ses grands équilibres financiers pour soutenir des investissements structurants, préparant l'avenir, pour aider les communes et les autres partenaires du territoire.

Elle s'est appuyée sur une culture de gestion inscrite depuis longtemps dans son fonctionnement pour asseoir son rôle d'investisseur.

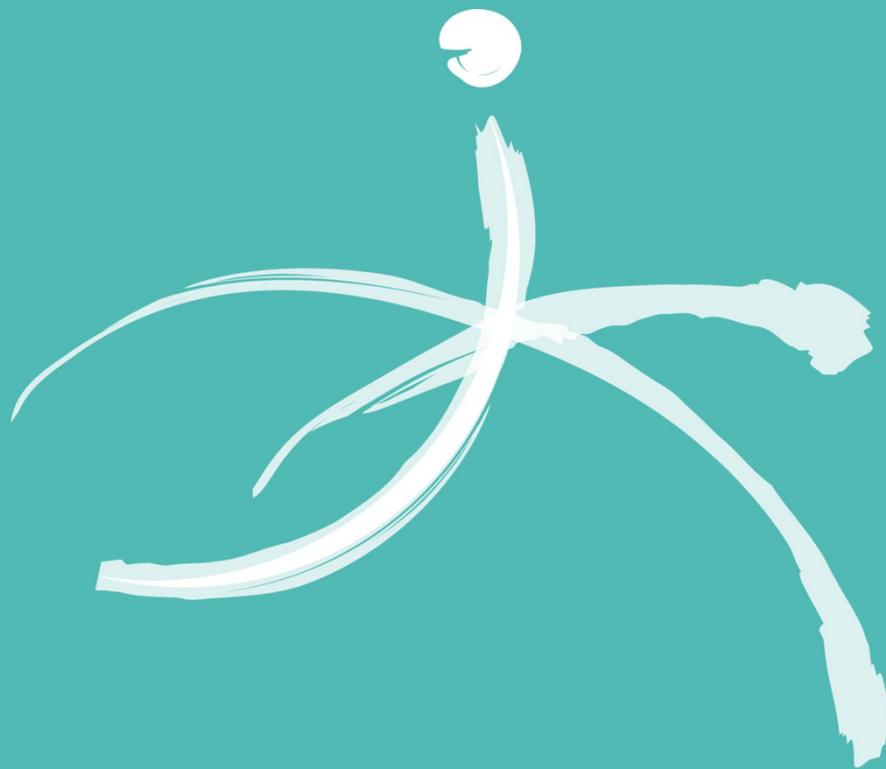
En 2024, la CCRLCM entend poursuivre son action volontariste conformément à son projet de territoire pour renforcer l'attractivité et la cohésion de son territoire à travers une politique d'investissement ambitieuse et une qualité de ses services publics.

Le budget 2025 traduira des orientations fortes en matière de politiques publiques s'inscrivant dans la transition, le développement durable et l'innovation tout en poursuivant une stratégie de gestion financière reposant sur ce qui fait la force de la CCRLCM : une préservation de l'autofinancement, une gestion rigoureuse des dépenses et une maîtrise de l'endettement.

#

1-

LE CADRE
D'ELABORATION DU
BUDGET PRINCIPAL
2025



1.1. Une activité économique instable dans un contexte géo politique qui fragilise l'architecture des échanges internationaux bâtie sur les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

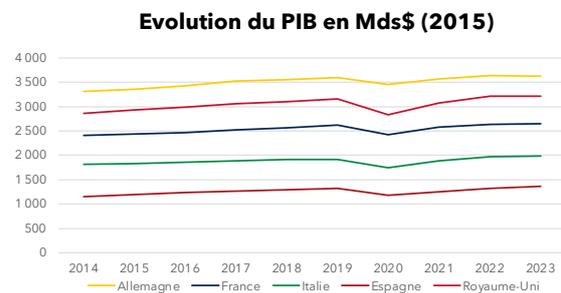
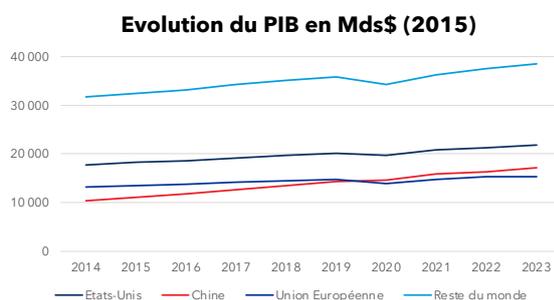
1.1.1 PIB et croissance

La croissance européenne est en décrochage par rapport aux autres économies :

- la croissance américaine est attendue à près de 3% en 2024,
- la croissance chinoise est en ralentissement mais toujours supérieure à 4%. **Le PIB est supérieur au PIB européen depuis 2021 !**
- la croissance européenne est « seulement » à 0,9% en 2024 par l'effet des politiques monétaires restrictives sur un potentiel de croissance limité.

Un ralentissement du modèle allemand au sein de l'Union européenne :

- le modèle productiviste et exportateur allemand est fortement impacté par la politique commerciale américaine et la concurrence chinoise.
- ce pays « moteurs » de la zone Euro est en difficultés politiques.



1.1.2 Les perspectives économiques pour 2024 et 2025

La croissance mondiale est résiliente malgré les tensions commerciales :

- entre 2,7% et plus de 3,0% attendus par les prévisionnistes dans le monde en 2025

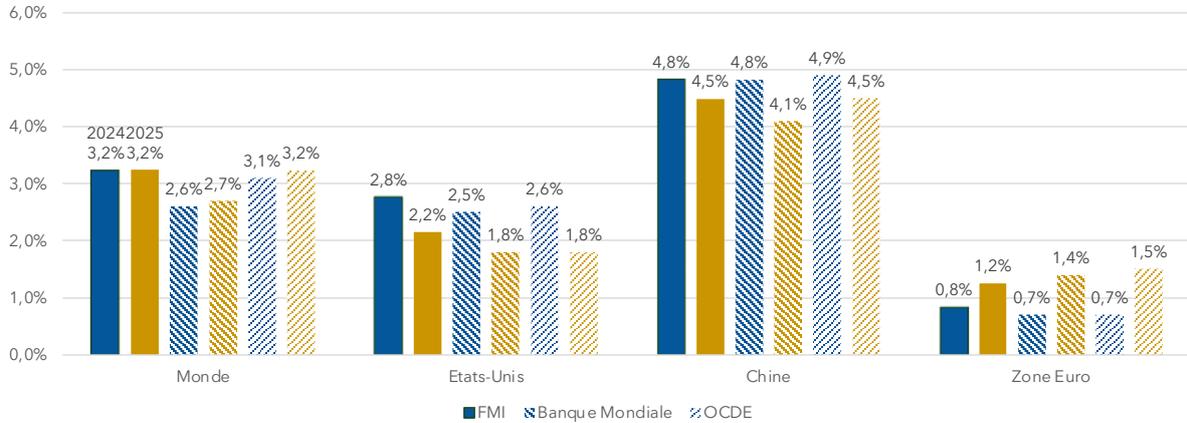
Malgré un ralentissement économique aux Etats-Unis et en Chine, la croissance reste cependant maintenue :

- aux Etats-Unis, le ralentissement est lié à la politique monétaire de la FED et l'impact des mesures protectionnistes de Donald Trump
- en Chine, consolidation de la croissance autour de 4,0%, avec un soutien accru de la Banque centrale chinoise à l'économie

Poursuite du décrochage de la zone Euro, sans inversion de tendance : la croissance reste proche de 1,0%.

- le resserrement monétaire dégrade une croissance déjà atone.

Croissance du PIB dans le monde



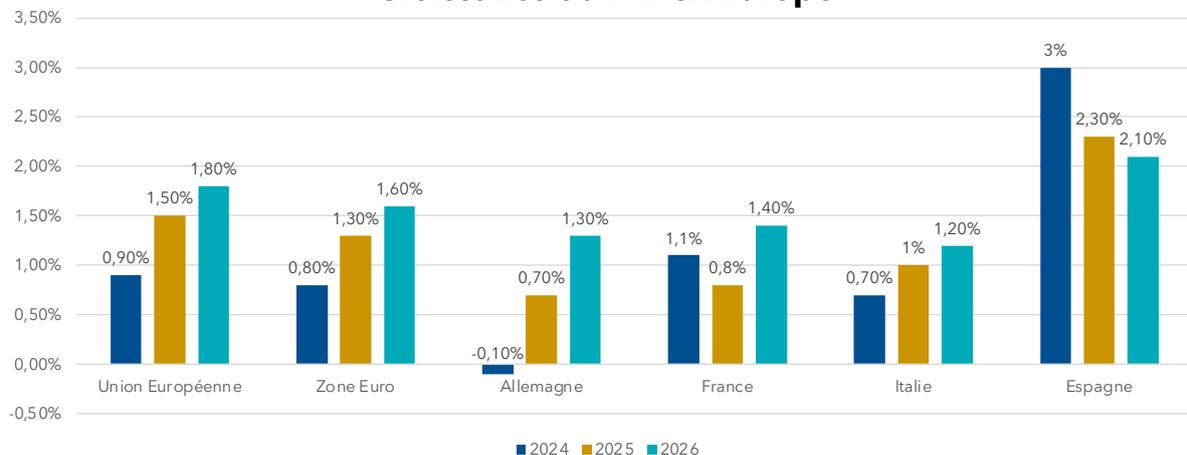
La croissance européenne attendue à 0,9% en 2024 par la Commission, puis 1,5% en 2025 et 1,8% en 2026, reste à un niveau modéré par rapport au reste du monde.

- croissance allemande négative en 2024 (-0,10%), avant une amélioration en 2025 et 2026 : ajustement du modèle allemand aux nouvelles contraintes internationales

La croissance française a notamment été tirée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

- ralentissement déjà notable au 4^{ème} trimestre 2024, Le PIB a reculé de 0,1%. Sur l'année, le PIB aura progressé de 1,1%.
- quelques pays sont en situation économique plus favorable (Espagne ou Grèce).

Croissance du PIB en Europe

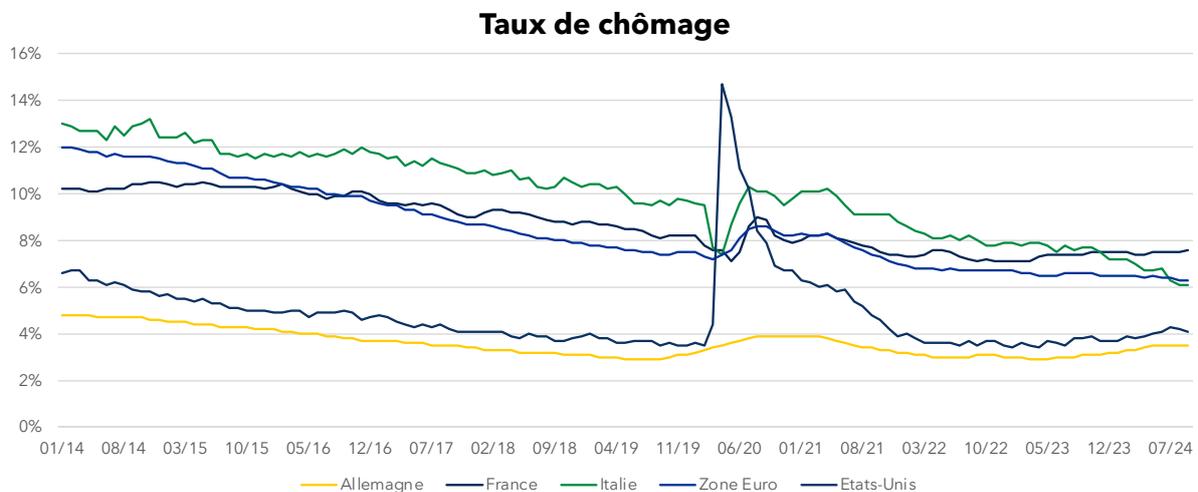


1.1.3 Taux de chômage

Une baisse des taux de chômage dans la plupart des économies développées

- Transition démographique avec les départs en retraite du Baby-Boom, avec des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs « en tension » (loi immigration intégration asile du 26 janvier 2024).
- Hausse à nouveau des taux de chômage : aux Etats-Unis sous l'effet de la politique monétaire, en France du fait des perspectives économiques avec des plans sociaux conséquents (Michelin) ou de nombreuses faillites d'entreprises (+35% au 2^{ème} trimestre 2024).

Une dégradation du taux de chômage français, attendu à 7,8% par l'OCDE à fin 2025 et 8% par l'OFCE.



1.1.4 Inflation

Des plans de relance massifs liés à la pandémie entre 2020 et 2022 :

- Union Européenne : plan NextGenerationEU de 806,9 Mds€ en plus des plans nationaux, plan tourné vers l'investissement.
- Etats-Unis : plan de relance *American Rescue Plan* (2021 : 1 900 Mds\$ ~PIB italien) puis *inflation reduction act* (2022 : 737 Mds\$)

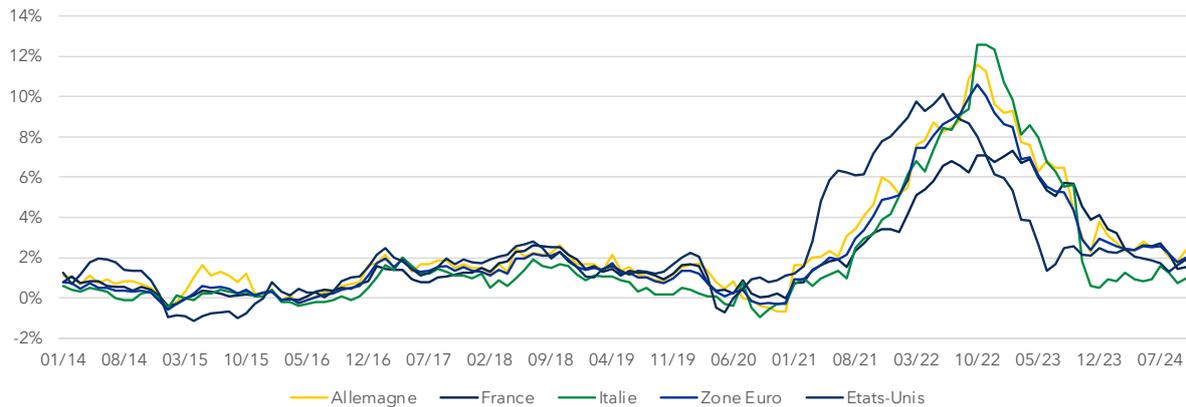
Une hausse importante de l'inflation en 2021 et 2022 :

- Zone Euro : 0,9% au 01/01/2021 ➤ pic à 10,1% au 01/11/2022 (12,6% en Italie, 7,1% en France)
- Etats-Unis : 1,2% au 01/01/2021 ➤ pic à 10,1% au 01/06/2022

Une chute en 2023 puis stabilisation en 2024 vers les niveaux objectifs de 2,0%

- + 1,7% pour novembre 2024 → taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Taux d'inflation



1.1.5 Quelle évolution des taux d'intérêt pour 2025 ?

Échéances infra-annuelles

Références monétaires			
Index	Taux minimum	Taux maximum	Valeur au 10/02/2025
€STR TAG-TAM ajustés	2,25%	3,00%	€STR : 2,664%
Euribor 3 mois	2,25%	2,75%	2,526%
Euribor 6 mois	2,25%	2,75%	2,468%
Un cas spécifique			
Livret A	2,20%	2,40%	2,40%

Taux long terme

Des hypothèses de taux assez larges qui s'expliquent par :

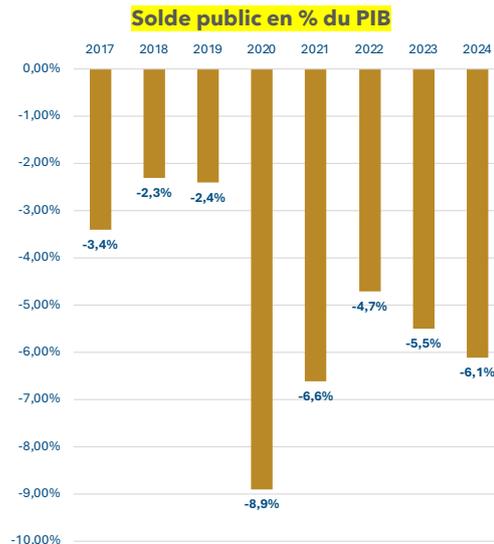
- le risque « crédit » de chaque collectivité,
- le changement de politique monétaire,
- les tensions éventuelles sur le coût du funding (= de la ressource), même si les marchés se sont détendus avec l'adoption de la loi spéciale puis les lois de finances.

Nouveaux financements - taux fixe			
Maturité	Taux minimum	Taux maximum	Valeur au 10/02/2025
Taux fixe 15 ans	3,00%	3,70%	3,52%
Taux fixe 20 ans	3,15%	3,85%	3,59%
Taux fixe 25 ans	3,20%	4,00%	3,67%

1.2. Une crise profonde des finances publiques

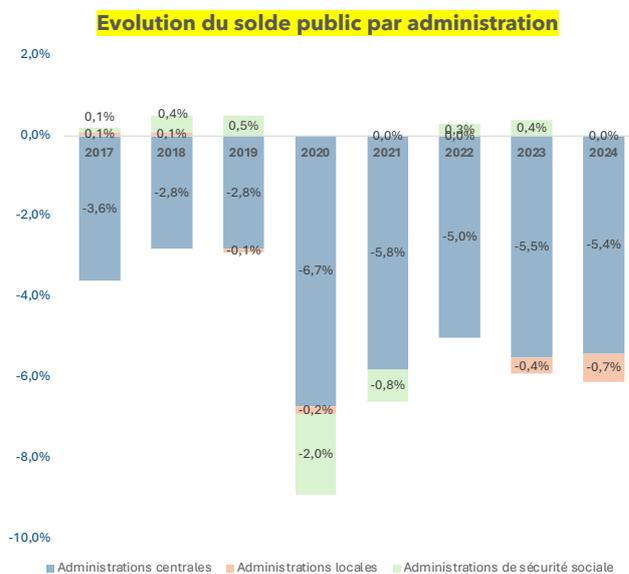
1.2.1 Une dégradation constante du déficit public depuis 2022

Le déficit public a atteint son plus haut niveau, hors période de crise, en 2023. Il devrait être plus important encore en 2024. **Il est aujourd'hui estimé à 6% du PIB.** Le déficit a plus que doublé entre 2017 et 2023, passant de **-77 Md€ à -155 Md€**. Il était attendu à **-179 Md€ en 2024**.



1.2.2 Largement imputable aux administrations centrales

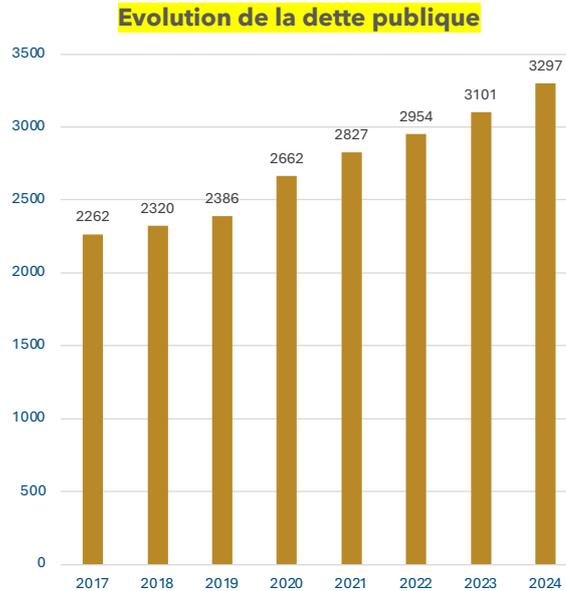
Le solde des administrations publiques locales correspond à leur **besoin de financement**. C'est la différence entre l'ensemble de leurs recettes et de leurs dépenses, avant mouvements sur la dette. L'augmentation du besoin de financement traduit une forte augmentation des dépenses, de fonctionnement et d'investissement..



1.2.3 Une dette publique en augmentation de +46% depuis 2017

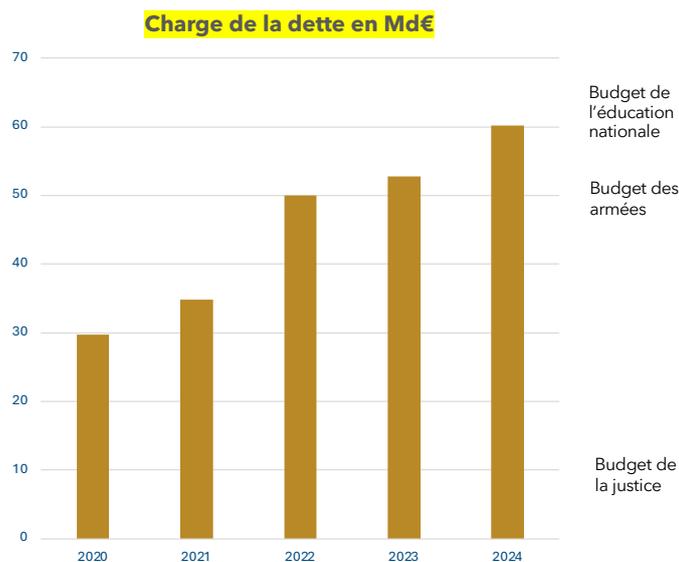
La dette publique qui a augmenté de +47 % entre 2017 et 2024 (soit +1 Mds€) représente 112,8 points de PIB.

La dette des collectivités locales qui ne finance que des dépenses d'équipement reste stable autour de 9% de PIB.



1.2.4 Une charge de la dette qui double depuis 2020

La charge de la dette est passée de 30 Mds€ à 60 Mds€ en 5 ans alors que les taux étaient faibles.

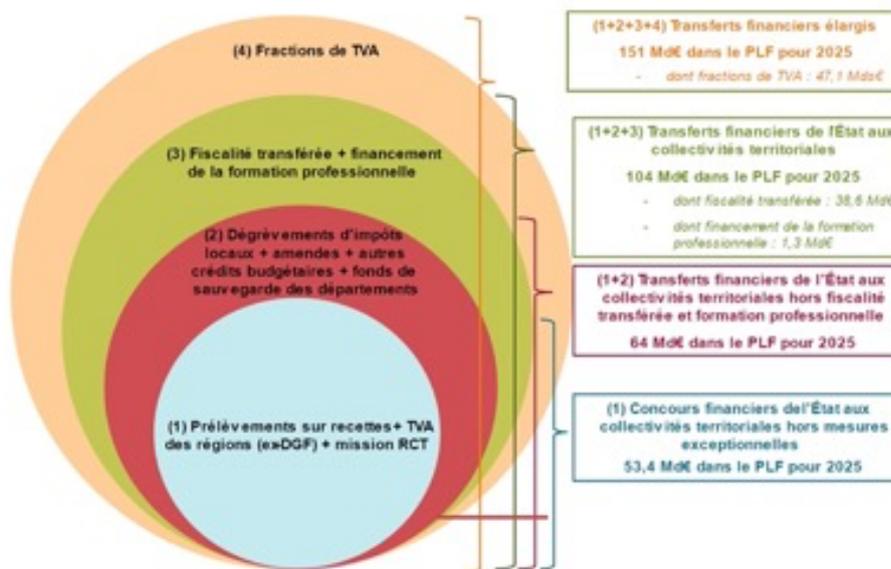


1.2.5 Des collectivités territoriales concernées par le redressement des comptes publics nationaux

Les collectivités locales représentent 20% de la dépense publique. Les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales s'élèvent en 2024 à plus de 105 Mds€.

L'Etat peut donc « jouer » sur le déficit en diminuant ces transferts.

Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le PLF 2025



Source : direction du budget

1.2.6 Une nette dégradation des finances des collectivités territoriales

Les dépenses augmentent plus fortement que les recettes traduisant un effet ciseau sur le fonctionnement orientant les soldes d'épargne à la baisse.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	8 048	8 887	8 399	↗	10,4%	-5,5%
GFP	4 955	5 685	5 486	↗	14,7%	-3,5%
Départements	11 605	6 306	3 200	↘	-45,7%	-49,3%
Régions	4 671	4 121	3 880	↘	-11,8%	-5,9%
Total	29 280	24 999	20 965	↘	-14,6%	-16,1%

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	2 264	2 949	2 427	↗	30,3%	-17,7%
GFP	2 674	3 392	3 101	↗	26,9%	-8,6%
Départements	8 426	3 107	147	↘	-63,1%	-95,3%
Régions	2 643	1 917	1 477	↘	-27,5%	-23,0%
Total	16 007	11 364	7 152	↘	-29,0%	-37,1%

Budgets principaux
 Source : DGFIP

1.3.Les mesures relatives à la loi de finances 2025

Une Loi Spéciale a été adoptée en fin d'année autorisant la perception des impôts existants jusqu'au vote de la Loi de finances pour 2025 (article 45 de la Loi organique relative aux Lois de finances – LOLF).

La Loi Spéciale ne porte que sur les recettes et de façon restrictive : autoriser l'Etat à collecter les impôts et à recourir à l'emprunt. Les dépenses seront limitées aux crédits ouverts en 2024.

Le texte voté :

-autorise l'État à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne ;

-précise les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en reprenant le niveau de la LFI 2024 ;

-autorise l'État à emprunter en 2025 ;

-autorise les organismes de sécurité sociale à emprunter en 2025.

La Loi Spéciale permet donc de verser aux collectivités les dotations composant la DGF, les dotations globales de décentralisation, les fractions de fiscalité relatives à la compensation des transferts de compétences et les prélèvements sur recettes qui leur sont alloués au titre de compensations des exonérations ou suppressions d'impôts locaux.

Elle permet également de verser aux collectivités les douzièmes de fiscalité directe et de TVA.

Le versement des dotations d'investissement est subordonné au vote de la Loi de finances (sauf crédits de paiement couvrant les engagements antérieurs).

Après engagement de l'article 49,3 par le gouvernement, la loi de finances (PLF) et la loi de finances portant sur le financement de la sécurité sociale PLFSS) ont été définitivement adoptées.

La loi de finances fixe comme objectif une réduction du déficit public à 5,4% du PIB soit un redressement des comptes publics de 50 Mds€.

La contribution globale ainsi demandée aux collectivités territoriales est estimée à de **2,2 Md€.**

1.3.1 Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances.

Le DILICO opère un prélèvement de 1Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.

Pour le bloc local, les collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75% du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25% du revenu par habitant, supérieur à 110% de l'indice moyen de la catégorie.

Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.)

Au total, environ 1900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO.

⇒ **La CCRLCM n'est pas impactée par le DILICO**

Au sein de chaque catégorie de collectivité, la contribution globale est répartie entre les communes et les intercommunalités concernées au prorata de leur population, pondérée par l'écart relatif entre l'indice de la collectivité et 110% de l'indice moyen de la catégorie.

Les contributions individuelles sont plafonnées à 2% des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023.

De plus, les communes dont la contribution est inférieure à 1000 € sont exonérées. Les sommes issues des plafonnements et des exonérations sont réparties entre les autres collectivités contributrices.

En moyenne, la contribution représenterait ainsi 1,6% des recettes de fonctionnement des intercommunalités concernées et 0,8% de celles des communes. Plus de la moitié des intercommunalités serait plafonnée à 2% des recettes de fonctionnement.

Les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des ministres chargés du Budget et des Collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Le texte prévoit que les trois années suivant la mise en réserve et dans la limite de la contribution pour l'année en cours, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an et dans la limite des contributions de l'année en cours, aux communes et aux intercommunalités, pour 10% par abondement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et pour 90% entre les collectivités contributrices, au prorata de leur contribution.

1.3.2 [Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales](#)

Comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024.

Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Avec une croissance de TVA prévue à +2,3% en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2Md€, dont environ 330M€ pour les collectivités du bloc local, essentiellement les intercommunalités.

⇒ **Manque à gagner pour la CCRLCM : 125 000€**

Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux collectivités pris lors de la suppression de la CVAE. De plus, elle limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire en privant le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) de ressources nouvelles pour 2025.

1.3.3 [Réduction du fonds vert et de la DSIL](#)

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5Md€ en 2024 à 1,15Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux intercommunalités, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La création d'un fonds territoriale climat (FTC), un temps envisagé par les sénateurs pour financer les intercommunalités dotées d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), n'a finalement pas été conservée dans la version finale de la loi de finances pour 2025. Il pourrait cependant s'inscrire dans le fonctionnement du fonds vert.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables.

À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

1.3.4 [DGF: comment financer l'accroissement de la péréquation?](#)

L'abondement de 150M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités.

Pour les intercommunalités, en l'absence d'abondement spécifique, l'intégralité de l'accroissement de 90 M€ de la péréquation devra être compensée par une diminution de la dotation de compensation des intercommunalités concernées.

1.3.5 Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429M€ pour la DCRTP et de 58M€ pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des communes recule de 52M€ (-21,6%) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150M€ (-16,8%). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales: elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas. Le niveau des recettes de fonctionnement dépendant du degré d'intégration intercommunal, et non de la richesse relative, on pourra regretter de nouveau l'utilisation de ce critère de répartition de la baisse de la DCRTP.

1.3.6 Augmentation des cotisations à la CNRACL

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65% en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points.

Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

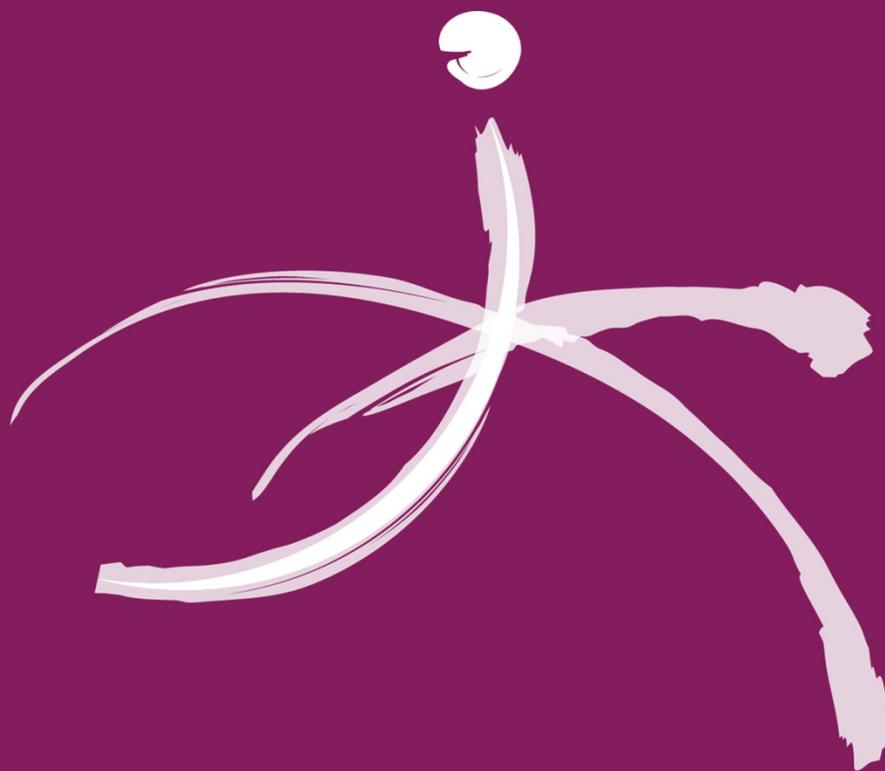
Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5Md€ dès 2025 et de 5Md€ à l'horizon 2028. Elles ne répondent pas aux attentes des employeurs territoriaux, qui souhaitent que soient engagées des négociations pour une remise à plat du financement de la CNRACL, avant toute modification du taux de contribution.

#

2-

LA SITUATION
FINANCIERE DE LA
CCRLCM (où en
sommes-nous ?)



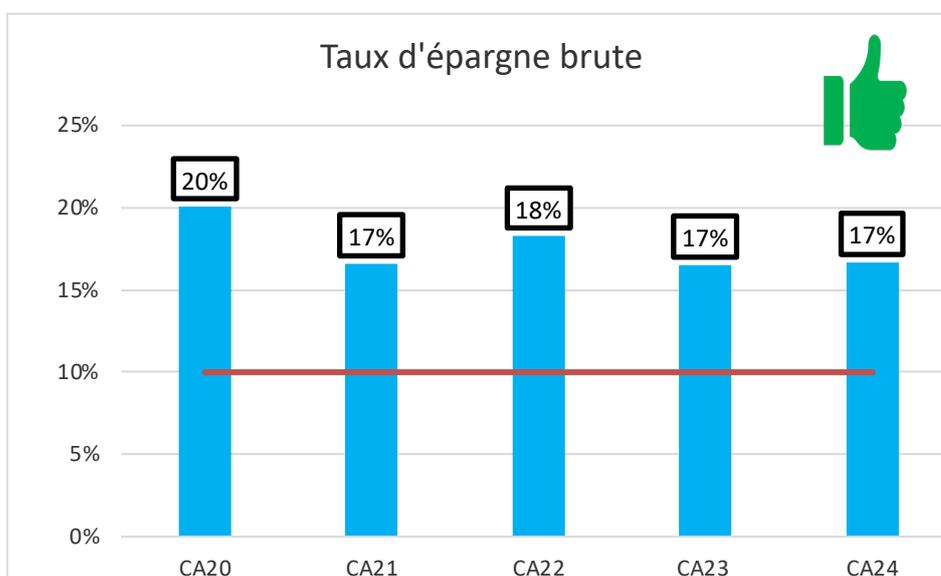
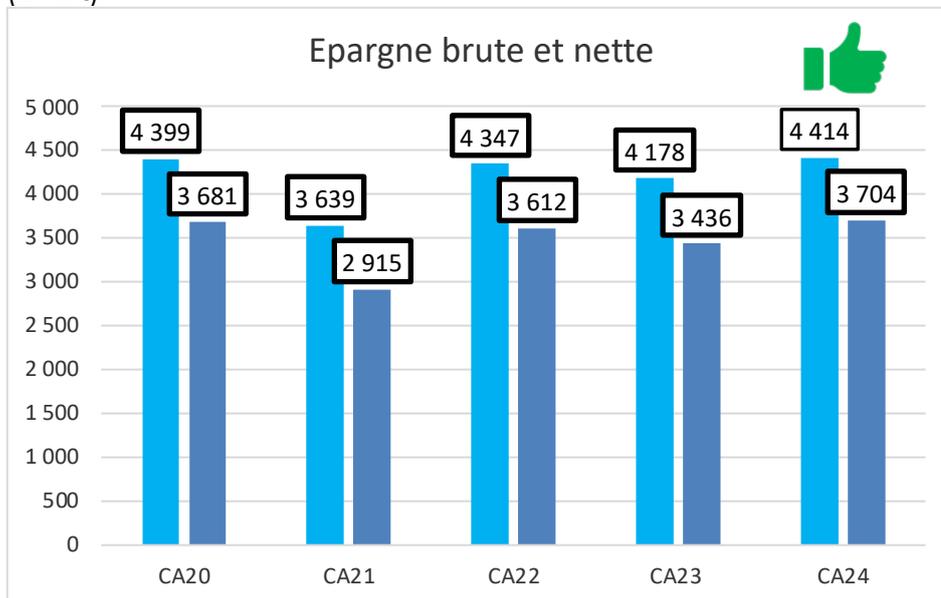
A partir des données du compte administratif 2024, il s'agit ici de présenter les grands indicateurs d'analyse financière rétrospective pour permettre d'appréhender in fine les ressources mobilisables pour la prospective 2025/2027. Les données sont issues du rapport d'analyse financière 2025 joint au compte administratif.

2.1.Synthèse-Analyse rétrospective -budget principal :ce qu'il faut retenir

La situation de la CCRLCM reste particulièrement saine. La CAF nette se situe à moins de 2 ans, le taux d'épargne brut à 17%. La CCRLCM poursuit son désendettement – 2,90 M€ sur la période tout en ayant investi en cumulé 14,839 M€. Le niveau des dépenses d'équipement 2024 se situe à 3,111 M€.

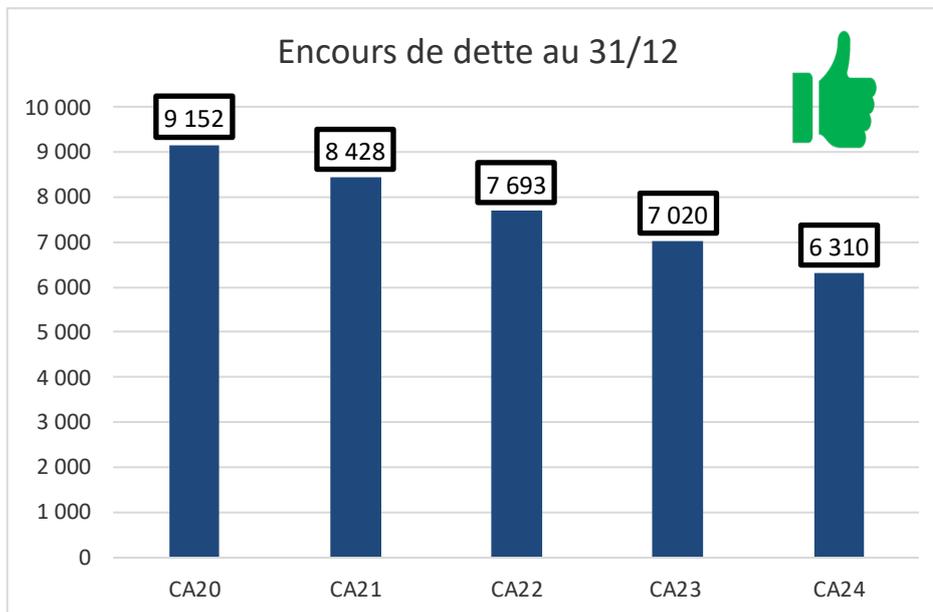
2.1.1 Au niveau des épargnes

(En k€)

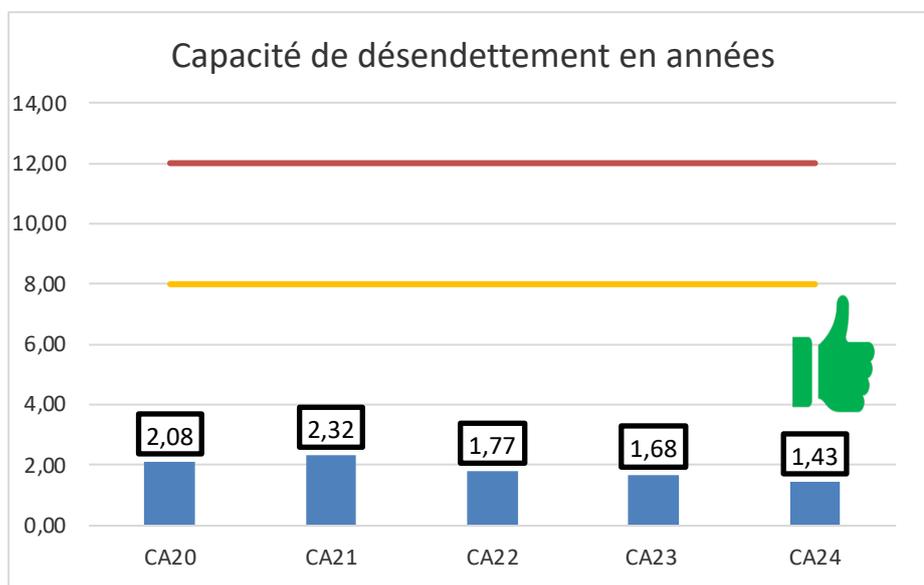


2.1.2 Au niveau du désendettement

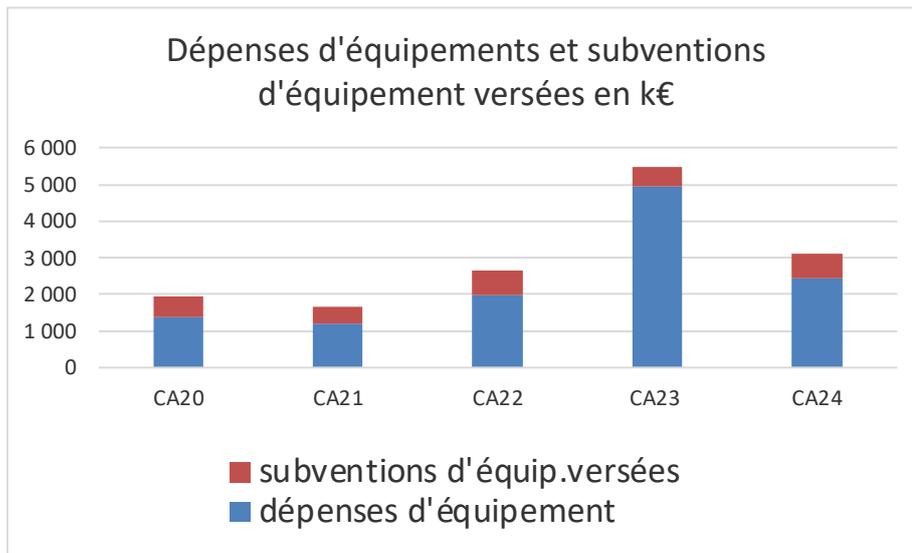
(En k€)



⇒ Désendettement sur la période de **- 2,90 M€**



2.1.3 Au niveau des dépenses d'équipement



- ⇒ Un investissement cumulé sur la période de 14,839 M€
- ⇒ Un investissement 2024 à **3,111 M€**.

2.1.4 Au niveau du fonds de roulement



Estimé à 9,95 M€ (CA 24).

2.2 Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +5% soit en valeur de + 1,154 M€.

RECETTES en k€						Evolution /CA23	
CHAPITRE	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24	En k€	en %
70 Produits du domaine	1 285	1 655	2 177	2 341	2 454	113	4,8%
013 Atténuation de charges	175	200	125	149	113	-36	-24,2%
73 Impôts et taxes	16 311	16 924	18 235	19 311	20 021	710	3,7%
74 Dotations et subventions	3 789	2 874	2 991	3 378	3 772	394	11,7%
75 Produits gestion courante	394	112	157	117	80	-37	-31,6%
76 Recettes financières	4	4	3	2	2	0	0,0%
77 Recettes exceptionnelles	4	122	137	2	12	10	500,0%
78 Reprise sur provisions	0	0	0	0			
TOTAL RECETTES REELLES	21 962	21 891	23 825	25 300	26454	1154	5%

Le chapitre 73 impôts et taxes évolue de + 3,7% compte tenu d'une dynamique des impôts locaux directs (+0,142M€ soit +3,51% par rapport à 2023), d'une bonne tenue de l'IFER, de la TASCOM, de la gemapi et de la taxe de séjour.

Le produit de la TEOM (qui compense l'évolution des dépenses liées à cette compétence) évolue de +0,315 M€ pour s'établir à 6,313 M€. La fraction de TVA est au même niveau que l'année précédente à 4,4556M€.

Le chapitre 74 évolue de +11,7% compte tenu notamment du versement des prestations de service par la CAF qui finance l'évolution des dépenses liées à l'ouverture de la crèche de Roubia.

La DGF à 1,2 M€ évolue de +48k€.

2.3 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +4% par rapport à 2023 soit en valeur +0,904 M€.

DEPENSES en k€						Evolution/CA23	
CHAPITRE	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24	En k€	en %
011 Charges caractère général	6 277	6 438	6 888	7 811	7 934	123	2%
012 Charges personnel	5 376	5 441	5 835	6 439	6 999	560	9%
014 Atténuation de recettes	3 875	3 813	3 725	3 794	4 139	345	9%
65 Autres charges gestion	1 740	2 023	2 530	2 621	2 129	-492	-19%
66 Charges financières	188	215	190	242	225	-17	-7%
67 Annul exercice antérieur	1	0	0	15	0	-15	-100%
68 Dotations règlementées	106	200	200	200	600	400	200%
TOTAL DEPENSES REELLES	17 563	18 130	19 368	21 122	22 026	904	4%

Les charges à caractère général évoluent de +2% soit +0,123 M€ pour s'établir à 7,934 M€.

Les charges de personnel (chapitre 012) évoluent de +9% compte tenu des mesures gouvernementales mais aussi de **la politique salariale volontariste de la collectivité** pour revaloriser le pouvoir d'achat des agents de catégorie C notamment.

Plus précisément, nous noterons :

- les évolutions contraintes liées à des décisions nationales concernant les augmentations indiciaires : +1,5% du point d'indice au 1er juillet 2023 et revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1er juillet 2023 ce qui a un effet en année pleine sur 2024 ;
- l'évolution au 1er janvier 2024 de + 5 points d'indice majoré pour tous les statuts de droit public (+64 k€) ;
- les ruptures conventionnelles (21 k€) et le versement des ARE qui passent de 23 k€ en 2023 à 41 k€ en 2024 (+ 18 K€) ;
- la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)n'a pas été reconduite en 2024,
- l'effet GVT sur la rémunération brute qui est de+4%
- la politique volontariste menée par la CCRLCM (à partir de 2023 avec effet en année pleine sur 2024) visant l'amélioration du pouvoir d'achat des agents de catégorie C notamment par l'augmentation du régime indemnitaire à travers l'IFSE et le CIA (+90 k€ sur l'exercice) :

libellé	CA2022	CA2023	CA2024	Evolution	
IFSE	442000	516000	591000	75000	14,53%
CIA	71000	69000	84000	15000	21,74%
IFSE+CIA	513000	585000	675000	90000	15,38%

- la structuration des services (petite enfance , finance et eau, RH, eco-environnement) soit + 8 ETP supplémentaires en tout sur l'exercice 2024 ,
- la cotisation assurance statutaire qui passe de 93 k€ en 2023 à 136 k€ en 2024 (+ 43 k€).

Les participations et subventions (chapitre 65) restent stables.

La charge financière diminue de -17k€ pour s'établir à 0,225 M€.

2.4.Des dépenses d'équipement à 3,111 M€:

La CCRLCM investit conformément à son projet de territoire. Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent en 2024 à **3,111 M€**.

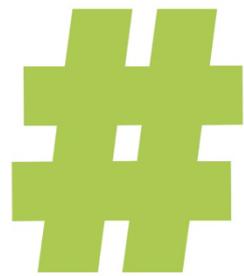
Depuis 2020, sur le budget principal en cumulé, en neutralisant l'avance remboursable au CIAS, ce sont **14,839 M€ investis**. Il convient également de rappeler l'investissement au titre du développement économique et la construction de la ZAE de Caumont 2 pour près de **5 M€ HT**.

en k€	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24
depenses d'équipement brut	1 394	1 183	1 964	4 949	2 425
subvention d'équipement versées	559	473	688	518	686
Avances budgets annexes et CIAS	400	400	30		
autres dépenses	62		2	2	
Dépenses d'investissement hors dette	2 415	2 056	2 684	5 469	3 111
Remboursement capital dette	718	724	735	742	710
opérations liées aux emprunts		374			
Dépenses réelles d'investissement	3 133	3 154	3 419	6 211	3 821
Dépenses d'ordre	217	54	4	191	254
DEPENSES Investissement (1)	3 350	3 208	3 423	6 402	4 075
Subvention d'équipement	158	177	257	244	1 439
Dotations, fonds divers	131	170	284	830	459
Affectation du résultat antérieur (1068)	839	3 111	1 908	2 632	589
Remboursement avances budgets annexes	17	17	2 600	200	214
Autres recettes		7	23	26	6
Recettes réelles d'investissement hors dette	1 145	3 482	5 072	3 932	2 707
Emprunt					
opérations liées aux emprunts		374			
Recettes réelles d'investissement	1 145	3 856	5 072	3 932	2 707
Recettes d'ordre	760	884	847	900	996
RECETTES Investissement (2)	2 078	4 740	5 919	4 832	3 703
Report N-1	-1400	-2672	-1140	1356	-214
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 672	-1 140	1 356	-214	-586
RESTES A REALISER DEPENSES Investissement					2 483
RESTES A REALISER RECETTES Investissement					186
BESOIN A COUVRIR					-2 883

2.5 Un fonds de roulement conséquent pour financer les investissements à venir conformément au projet de territoire:

Dans la logique de nos engagements de saine gestion, la CCRLCM pourrait compter sur un fonds de roulement de près de **9,952 M€ pour financer les actions à venir de son projet de territoire.**

en k€	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24
DEPENSES Fonctionnement (1)	18 323	19 014	20 215	21 831	22 772
RECETTES Fonctionnement hors report (2)	22 179	21 945	23 829	25 300	26 458
RESULTAT SF (3)=(2)-(1)	3 856	2 931	3 614	3 469	3 686
REPORT N-1 (4)	3 517	4 263	5 286	6 268	9 149
RESULTAT DE CLOTURE SF (3)+(4) = (A)	7 373	7 194	8 900	9 737	12 835
DEPENSES Investissement (1)	3 350	3 208	3 423	6 402	4 075
RECETTES Investissement (2)	2 078	4 740	5 919	4 832	3 703
RESULTAT SI (3)=(2)-(1)	-1 272	1 532	2 496	-1 570	-372
REPORT N-1 (4)	-1 400	-2 672	-1 140	1 356	-214
RESULTAT DE CLOTURE Si (3)+(4) =(B)	-2 672	-1 140	1 356	-214	-586
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12 = (A)+(B)	4 701	6 054	10 256	9 523	12 249
RESTES A REALISER DEPENSES Investissement				1 749	2 483
RESTES A REALISER RECETTES Investissement				1 374	186
FONDS DE ROULEMENT apres affectation RAR				9 149	9 952



3-

LES ORIENTATIONS
PLURIANNUELLES DE
NOTRE PROJET DE
TERRITOIRE 2025/27



Jusqu'ici la CCRLCM a réussi, dans un contexte économique et social dégradé, à maintenir ses grands équilibres financiers pour soutenir des investissements structurants, préparant l'avenir, pour aider les communes et les autres partenaires du territoire.

Elle s'est appuyée sur une **culture de gestion** inscrite depuis longtemps dans son fonctionnement pour asseoir son rôle d'investisseur : **préservation de l'autofinancement, gestion rigoureuse des dépenses et maîtrise de l'endettement.**

Investir conformément à nos engagements dans le respect des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, telle est notre ligne de conduite.

En 2025, la CCRLCM entend poursuivre son action volontariste conformément à son projet de territoire pour renforcer l'attractivité et la cohésion de notre territoire à travers une politique d'investissement ambitieuse et une qualité de ses services publics.

Pour ce faire, la CCRLCM articule sa stratégie financière et de développement autour :

- d'un pacte de gouvernance validant le projet de territoire (2021),
- d'un pacte financier et fiscal (PFF) qui en assure le financement et la solidarité financière avec nos communes membres (2022),
- d'un plan pluri annuel d'investissement (PPI), « **le train de l'investissement** » qui se recadre au fil du temps.

3.1 Un pacte de gouvernance qui fédère la CCRLCM et ses communes membres autour de son projet de territoire.

Le Pacte de gouvernance de la CCRLCM adopté par délibération du 23 juin 2021 est avant tout **l'expression politique du projet de territoire en construction** qui lie la Communauté et ses communes membres. A ce titre, il traduit **une volonté partagée** pour renforcer l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

La CCRLCM réaffirmait ainsi **ses priorités qu'elle a décliné en 7 thèmes** :

1-Placer le citoyen au centre des préoccupations des élus communautaires. La CCRLCM réaffirme son attachement aux **services publics communautaires de proximité** (enfance-jeunesse, personnes âgées, restauration collective éco responsable favorisant les circuits courts, schéma territorial de santé) en oeuvrant pour **un dialogue social et constructif**.

2-Adapter le territoire aux changements climatiques en organisant **le grand cycle de l'eau**, en confortant **la ressource** et la GEMAPI , en soutenant les filières **agricoles et viticoles** ainsi que la promotion des **circuits courts**.

3-Se saisir des grands enjeux environnementaux en déclinant une stratégie territoriale raisonnée en matière **de transition écologique et de croissance verte** articulée autour du **Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial**. L'éolien, le solaire, les économies d'énergie, la mobilité (en lien avec la Région)et la valorisation des déchets sont autant de secteurs qui seront explorés et valorisés.

4-Mettre en oeuvre une nouvelle offre touristique s'inscrivant dans les schémas départementaux et régionaux à travers le développement du tourisme culturel et patrimonial, de l'éco tourisme et l'éco mobilité, de la promotion de la gastronomie et du vin (identité du territoire).

5-Développer un projet culturel transversal et de proximité (réseau de lecture publique, programmation de l'ECC et hors les murs, résidences d'artistes)

6-Définir les orientations en matière d'accueil et de bien-vivre ensemble.

7-Innover et développer l'emploi en structurant une offre foncière de qualité, en soutenant l'entrepreneur communautaire et en valorisant le développement du numérique.

Ces thèmes ont été déclinés à travers les **5 axes stratégiques** du projet de territoire (adopté à l'unanimité par les élus dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire 2021 (ROB) lors de la séance du conseil communautaire le 17/03/2021) et dont rappel ci-après :

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°1 CROISSANCE VERTE :	
"être territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement"	
1.1 _AMELIORER LA QUALITE DE NOTRE ENVIRONNEMENT EN PRESERVANT NOS RESSOURCES	1-1-1 _DEVELOPPER UNE GESTION PLUS DURABLE DES DECHETS
	Poursuivre et améliorer la performance en matière de collecte . In fine, rédiger un nouveau règlement de collecte.
	Optimiser et rénover les déchèteries à travers un nouveau schéma (4 nouvelles + 4 réhabilitées)
	Développer la valorisation et rechercher de nouvelles filières dans l'économie circulaire (recyclerie/ressourcerie)
	Développer une éco-citoyenneté à travers des actions de communication et de sensibilisation
Mettre en œuvre un programme de prévention des déchets	
1.2 _ATEINDRE L'AUTOSUFFISANCE ENERGETIQUE A L'HORIZON 2050 A TRAVERS UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)	1-1-2 _PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE COMME EN QUALITE
	Organiser le grand cycle de l'eau
	gestion GEMAPI
	1-2-1 _REDUIRE LES BESOINS ET LES CONSOMATIONS ENERGETIQUES LOCALES
	Mettre en œuvre la rénovation thermique et énergétique des bâtiments intercommunaux (DSIL RELANCE)
Mettre en œuvre une stratégie de réduction des consommations énergétiques (bâtiments et EP)	
Mettre en œuvre une stratégie pour la construction de bâtiments autonomes BEPOS	
Introduire la dimension éco- responsable dans la commande publique	
1-2-2 _REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	Renouveler la flotte publique par des véhicules propres
	Déployer des points de charges pour véhicules électriques voire à hydrogène
	Promouvoir les mobilités douces
	Prévoir des aires de co-voiturage
	1-2-3 _DEVELOPPER UN PRODUCTION AUTONOME ET LOCALE D'ENERGIE
Développer les parcs photovoltaïques et éoliens.Soutenir les initiatives citoyennes sur les projets coopératifs photovoltaï	

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : "organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire"	
2.1 CONTRIBUTER A UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRÉ ET RAISONNÉ DU TERRITOIRE	2-1-1_STRUCTURER UN MAILLAGE TERRITORIAL PERTINENT ET COHERENT AVEC LES ENJEUX DE PROXIMITE
	Organiser le territoire de façon équilibrée autour d'une ville centre forte et des pôles secondaires irrigant la ruralité Garantir un accès aux équipements et aux services communautaires tout en prenant en compte les spécificités territoriales (urbain/rural)
	Poursuivre la desserte numérique avec le SYADEN
	Mettre en œuvre une aide directe aux communes dans le cadre du pacte financier et fiscal
	2-1-2_OEUVRER POUR LE MAINTIEN ET L'ACCÈS DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS EN MILIEU RURAL
Contforter l'accès aux soins et à la santé, aux services publics en milieu rural (Maison France Service) et à l'éducation Prendre part à la politique de la ville de la ville-centre à l'échelle communautaire	
2.2 AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES	2_2_1 AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES
	Redéfinir la voirie d'intérêt communautaire
	Intégrer les zones d'aménagement économiques communales
	En lien avec le CD11, soutenir le projet du contournement de Lézignan pour préparer l'arrivée de la LGV
	Anticiper la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage
	Mettre en service le chenil communautaire
	2-2-2_DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
	Soutenir les entreprises pendant la crise sanitaire à travers le fond L'OCCAL
	Requalifier les espaces économiques (travailler sur l'image des zones, signalétique...)
	Aménager les futurs parcs d'activités : LEZIGNAN-FERRALS, CAUMONT3, du foncier de qualité en sortie d'autoroute! Définir et maîtriser les futures zones d'activités économiques au travers du SCOT
2-2-3 PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA VITICULTURE ET LA FILIERE BOIS	
Soutenir les initiatives citoyennes en matière de maraichage et culture bio	
Développer la restauration en circuits courts en lien avec les acteurs agricoles	
Soutenir les filières de l'agriculture , de la viticulture, soutenir la filière bois	



UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°3 TOURISME:	
"un territoire riche par son climat, son patrimoine architectural et culturel ; à haut potentiel de développement! "	
3.1 ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS	3-1-1 _TRAVAILLER EN COORDINATION AVEC LES ACTEURS DU TOURISME ET CREER DES SYNERGIES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS
	Identifier le rôle et le périmètre d'action des opérateurs locaux du tourisme (Pays Touristique notamment)
	Identifier et choisir les axes de développement touristique et décliner la stratégie en un plan d'actions
	3-1-2 _METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE
	Faire de l'habitant le premier ambassadeur du territoire
	Valoriser l'offre existante
	Faire la promotion de l'offre sous l'angle des thématiques identitaires fortes (produits et savoir-faire locaux, festivités locales, patrimoines, culture...)

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°4 IDENTITE TERRITORIALE: "forger une identité partagée du territoire"	
4.1_METTRE EN VALEUR ET DONNER DE LA LISIBILITÉ AU TERRITOIRE	4-1-1_ORGANISER LA COMMUNICATION DE LA CCRLCM
	Créer une identité en s'appuyant sur une dynamique de reconnaissance de nos richesses et la capitalisation de nos atouts (territoire où il fait bon vivre, patrimoine naturel et bâti, tissu industriel , agriculture diversifiée...)
	Création d'un nouveau site internet et gestion des réseau sociaux (éco-système digital)
	Réfléchir à une signature territoriale (logo, slogan...)
	Donner une identité communautaire forte aux entrées de villes et villages
	Etablir un plan pluriannuel de communication
	Développer des passerelles entre les communications institutionnelles du territoire (communes, Pays touristique...)
	Mettre en place une démarche en matière de marketing territorial
	4-1-2_RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE CORBIERES EN MINERVOIS
	Faciliter les évènements dont la population est acteur
Valoriser l'art de vivre, le bien vivre, le bien manger et le bien boire (avec modération!)	
Faciliter les évènements ayant une portée régionale voire nationale	

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

**Axe stratégique n°5 SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX:
"l'humain au centre du dispositif"**

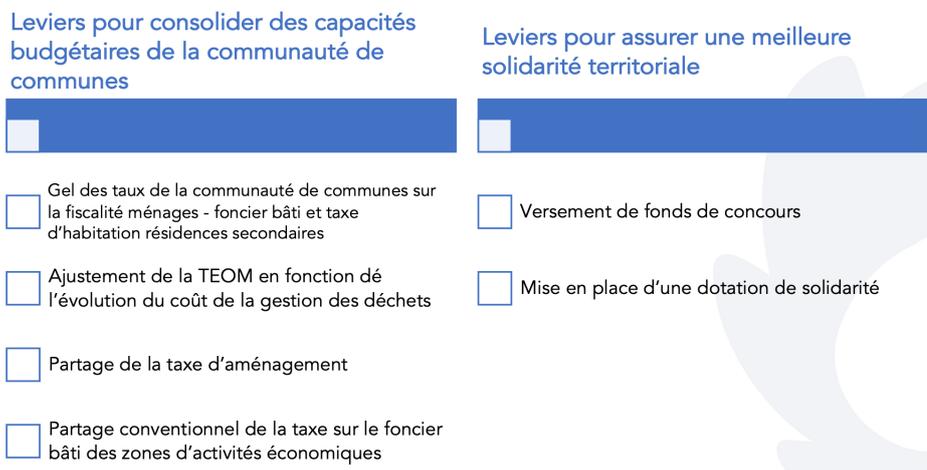
<p>5.1 DÉVELOPPER DES PRESTATIONS DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DE NOS HABITANTS</p>	<p>5-1-1 DÉVELOPPER LE BIEN VIVRE AU TRAVAIL POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE</p> <p>Un projet d'administration socle de l'action des services et du partage de valeurs communes En liens étroits avec le CDG11, accompagner les agents dans leur carrière en mettant en œuvre notamment les lignes directrices de gestion. Prévention, santé au travail, intégration et handicap sont au cœur des préoccupations et de l'action des élus Lancer un plan de déprécarisation Développer un nouveau schéma de mutualisation avec les communes membres (gestion des documents d'urbanisme, marchés publics...) construire des bureaux et une salle de l'assemblée BPOS pour un cadre de travail optimisé</p>
	<p>5-1-2 RENFORCER LES SERVICES A LA PETITE ENFANCE</p> <p>Accompagner les modes de garde de la petite enfance Veiller au maillage et à la qualité de d'accueil des structures "petite enfance" Construire une crèche BEPOS à Roubia Construire une crèche BEPOS à Lézignan Corbières</p>
	<p>5-1-3 REpondre AUX BESOINS ÉDUCATIFS ET D'ANIMATION DE LA JEUNESSE</p> <p>Coordonner une politique jeunesse pour mieux accompagner les communes membres Accompagner les structures partenaires et acteurs en matière de jeunesse pour favoriser la prise de responsabilité des jeunes Accompagner la ville-centre dans la construction d'un nouveau centre de loisirs mutualisé</p>
	<p>5-1-4 MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS</p> <p>Être acteur du contrat local de santé (projet de santé du territoire) Maintenir l'offre de soins en milieu rural et urbain</p>
	<p>5-1-5 PARTICIPER À LA POLITIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP</p> <p>Conforter et adapter les services d'aides à domicile sur l'ensemble du territoire En lien avec le Département, réfléchir à a création de places en Résidence Autonomie pour les séniors</p>
	<p>5-1-6 DÉVELOPPER UN URBANISME DURABLE, DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DES HABITANTS</p> <p>Établir le SCOT et le PCAET Mettre en œuvre une politique de l'habitat à travers le PLH</p>
	<p>5.2 DÉFINIR EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS CULTURELS, UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE</p>
	<p>5-2-1 ADAPTER UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS</p> <p>Définir une politique culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre favorisant le "hors les murs" Développer et pérenniser le réseau de lecture publique pour couvrir tout le territoire Construire un nouveau conservatoire intercommunal de musique BPOS</p>

3.2 Des relations financières entre la CCRLCM et ses communes membres consolidées par le pacte financier et fiscal (PFF) pour financer le projet de territoire tout en assurant une solidarité financière

Le pacte financier et fiscal (PFF) voté à l'unanimité lors de la séance du 21/12/22 vise à permettre à la CCRLCM :

- de financer le projet de territoire et le programme d'équipements qui lui est associé, sans compromettre ses équilibres budgétaires,

-d'assurer une solidarité territoriale non seulement par le développement des politiques et des équipements communautaires, mais aussi par la solidarité financière.



Le PFF instaure le versement d'une DSC qui est proposée à hauteur de 0,200 M€ par an sur la période 2023/2026.

Le PFF intègre le règlement d'aides aux communes voté à l'unanimité en juin 2021 (délibération n°89).

Le PFF intègre le retour sur investissement sur les ZAE se traduisant par les partages conventionnels de taxe d'aménagement et de taxe sur le foncier bâti ce qui abonde le bouclage du financement du projet de territoire.

Le PFF intègre dans la mesure du possible et sur la période, le gel des taux de fiscalité sur la TF et THRS. La TEOM suivra quant-à-elle le coût du service.

3.3 Les orientations budgétaires en 2025 de la section de fonctionnement

3.3.1 Services publics intercommunaux, aménagement du territoire et croissance verte

Dans un contexte économique particulièrement difficile, les élus souhaitent maintenir un haut niveau des services publics intercommunaux car **« l'Humain doit rester au centre du dispositif »**.

En 2025, la politique enfance jeunesse sera maintenue avec trois projets « phare » : la construction de l'intergénérationnel de St Couat, la nouvelle crèche de Lézignan Corbières et l'extension de la crèche de St Laurent de la Cabrerisse. Par ailleurs, la politique de soutien à l'école intercommunale de Mouthoumet sera poursuivie.

En 2025, dans le cadre de sa politique sociale en faveur des personnes âgées, la CCRLCM maintiendra ses financements au CIAS pour un service de qualité.

En 2025, la politique santé déclinée à travers le contrat local de santé verra la concrétisation du projet « phare » : l'ouverture du centre de santé Intercommunal de Lézignan-Corbières avec le recrutement de médecins salariés. Par ailleurs, l'étude de la création de la maison de santé de Lagrasse sera également à l'ordre du jour.

En 2025, la CCRLCM maintiendra sa politique culturelle au même niveau que les années précédentes.

En 2025, le coût de la compétence OM intégrera une hausse des dépenses (TGAP, coût du traitement Covaldem) mais compte-tenu des efforts de restructuration menés depuis plusieurs années, les taux de TEOM n'augmenteront pas.

En 2025, la taxe de séjour sera fléchée vers l'office intercommunal du tourisme géré sous forme associative.

En 2025, et malgré les changements législatifs qui se profilent, la CCRLCM poursuivra son travail sur la prise de compétence eau et assainissement.

En 2025, la CCRLCM s'engagera également sur le thème de l'eau brute en soutenant nos viticulteurs et agriculteurs.

En 2025, une subvention d'équilibre de 45 K€ sera versée au chenil intercommunal géré par la SPA.

En 2025, la CCRLCM pourrait s'engager dans le financement de l'abattoir de Quillan en vue de soutenir nos éleveurs.

3.3.2 Les recettes de fonctionnement qui sont contraintes

En synthèse

données exprimées en M€	Evolution n-1				
	(BP+DM)24	CA24	OB 2025	En M€	En %
Chapitre 70	2,32	2,454	2,70	0,25	10%
Chapitre 73	19,94	20,021	20,22	0,20	1%
chapitre 74	3,328	3,772	3,81	0,04	1%
chapitre 75	0,1	0,08	0,10	0,02	19%
chapitre 76	0	0	0,00	0,00	
chapitre 013	0,11	0,113	0,11	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES	25,80	26,44	26,94	0,50	2%

Les hypothèses d'évolution en **comparaison du CA24** permettant de fixer l'OB2024 sont les suivantes.

CHAPITRE 70-PRODUIT DU DOMAINE :

⇒ ce chapitre devrait rester relativement stable par rapport au CA24.

CHAPITRE 73-FISCALITE

Fiscalité :

- ⇒ Bases fiscales en 2025: +2% (effet revalorisation +1,7% / effet base +0,3%).
- ⇒ Stabilité des taux de fiscalité imposition entreprises et ménages
 THRS=11,80% - Taux de FB=1,28% - Taux de FNB=9,42% - Taux de CFE=34,96%
- ⇒ Fraction de TVA en compensation de la TH et de la CVAE : même niveau qu'en 2024 soit une baisse de dynamisme de – 125 000€.

Attribution de Compensation (positive) : pas d'évolution majeure à prévoir

FPIC : même niveau qu'au CA24 soit 0,49 M€.

TASCOM : même niveau qu'au CA24 soit 0,32 M€.

IFER : +2%.

TEOM : même niveau de taux qu'en 2024.

GEMAPI : 0,290 M€.

Taxe de séjour : 0,200 M€ selon recettes encaissées.

CHAPITRE 74-DOTATIONS ET PARTICIPATION

DGF : montant estimé à 1,130 M€.

Compensations fiscales par l'Etat : prévoir une diminution (cf LF25).

CHAPITRE 75-PRODUIT DE GESTION COURANTE :

Pas d'évolution prévue, même niveau qu'au CA24.

CHAPITRE 013-ATTENUATION DE CHARGES :

Pas d'évolution prévue des AC , même niveau qu'en 2024.

3.3.3 Les dépenses de fonctionnement en évolution compte tenu d'une charge de personnel traduisant nos politiques publiques.

Malgré un contexte financier qui se durcit en 2025 pour les finances publiques, la CCRLCM fait le choix **de maintenir et conforter des services publics intercommunaux de qualité.**

En synthèse :

				Evolution n-1	
	(BP+DM)24	CA24	OB 2025	En M€	En %
Chapitre 011	8,66	7,934	8,01	0,08	1%
Chapitre 012	7,06	6,999	7,67	0,67	10%
chapitre 014	4,18	4,139	4,14	0,00	0%
chapitre 65	2,66	2,129	2,45	0,32	15%
chapitre 66	0,232	0,225	0,26	0,04	16%
chapitre 66 nouveaux				0,00	
chapitre 68	0,600	0,600	0,200	-0,40	-67%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	23,39	22,03	22,73	0,70	3%

Les hypothèses d'évolution en **comparaison du CA24** permettant de fixer l'OB2024 sont les suivantes :

011-LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les principales variations résultent essentiellement de dépenses contraintes concernant:

- les déchets ménagers : la TGAP, coût du traitement par les Covaldem, les actions de prévention...
- l'énergie : une baisse du tarif des dépenses énergétique sera intégrée dans notre prévision,
- la majoration du coût des assurances,
- le coût de la restauration collective,
- les frais généraux qui sont aussi impactés par la hausse du prix des matières premières : augmentation des coûts de maintenance informatique, un renforcement de la formation, de la prévention/sécurité, de la communication.
- l'ouverture de nouveaux équipements communautaires avec effet en année pleine (crèche de Roubia, déchèteries de Lézignan Corbières et Escalles).

012-CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel intègrent :

- les évolutions contraintes liées à des décisions nationales concernant les augmentations indiciaires :

*+1,5% du point d'indice au 1er juillet 2023 avec effet en année pleine 2025,

*revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023 avec effet en année pleine sur 2025,

*+5 points au 1^{er} janvier 2024 avec effet en année pleine sur 2025, la hausse des cotisations de retraite, les progressions mécaniques des carrières,

-la politique salariale menée par la CCRLCM notamment en matière de régime indemnitaire,

-l'effet en année pleine des recrutements sur fin 2024 (crèches et déchèteries),

-les nouveaux recrutements prévus en 2025 notamment pour le centre de santé de Lézignan Corbières,

L'augmentation de 3% de la cotisation CNRACL (qui sera cumulée sur 2025-2028)

65-PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

Les participations restent une dépense contrainte (contributions syndicats et organismes de regroupement).

Les subventions devraient se maintenir tout en restant vigilant sur leur encadrement.

Subvention d'équilibre à prévoir le cas échéant sur le budget du Centre de Santé ; du CIAS et de l'école de Mouthoumet.

66-CHARGES FINANCIERES

Les intérêts de la dette (cf-l'endettement de la CCRLCM) :0,261 M€

014- REVERSEMENT :

Prévoir le fléchage de la taxe de séjour à l'OTICM.

Les attributions de compensation ne devraient trop évoluer.

FNGIR au même niveau qu'en 2014.

3.4 Les orientations budgétaires 2025 de la section d'investissement

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) initial doit désormais être mis en perspective de contraintes exogènes qui décalent de facto certains investissements au-delà de la fin du mandat.

Ce PPI s'articule autour des AP/CP et des crédits annuels ouverts sur les programmes d'investissement (pour les opérations infra-annuelles).

En tenant compte des « projets à maturité », le PPI doit être recadré en dépenses et recettes sur la période 2025/2027 comme suit :

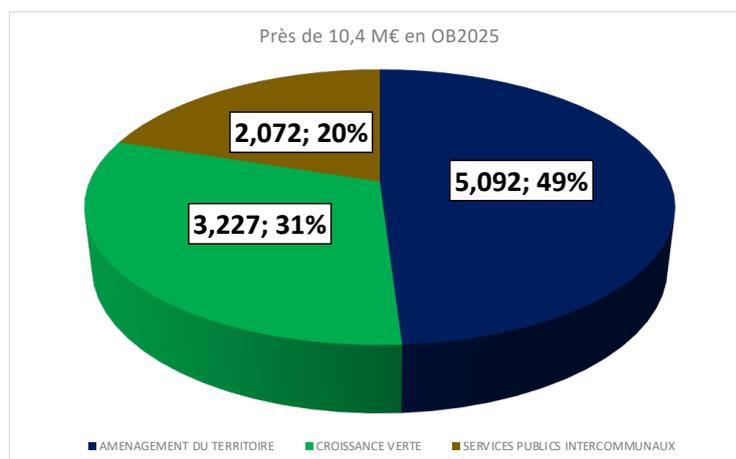
DEPENSES INVESTISSEMENT en M€						
AXE STRATEGIQUE	N° Prg	Libellé	APCP	OB 2025	OB 2026	OB 2027
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	902	PLH		0,102	0,05	0,05
CROISSANCE VERTE	906	Véhicules		0,2	0,05	0,05
CROISSANCE VERTE	907	BOM Eco		0,775	0,33	1,05
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	908	matériels informatiques-bureau-ST		0,042	0,02	0,02
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	910	Bâtiments		0,423	0,05	0,05
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	914	Scot PCAET		0,01	0	0
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	917	Fourrière-refuge		0,01	0	0
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	919	Acquisitions foncières		0,157	0,05	0,05
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	924	AGV		0,023		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	933	Développement éco		0,015		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	935	MMG		0	0	0
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	937	Milcom		0,069	0,05	0,05
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	955	Anciennes crèches		0,014	0,01	0,01
CROISSANCE VERTE	966	schéma des déchetteries	APCP	1,856	2,41	1,72
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	972	programme de voirie interco		0,044	0,01	0,01
CROISSANCE VERTE	973	Aire de covoiturage		0,174		
CROISSANCE VERTE	974	transfert compétence AEP/EU	APCP	0,01	0	0
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	975	THD	APCP	0,26	0	0
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	976	Aides aux communes	APCP	1,987	0,6	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	978	Aide à l'immobilier d'entreprise	APCP	0,143	0,05	0,05
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	979	Extension bâtiment éco-environnement		0,251		
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	980	Espace intergénérationnel St Couat		0,827	0,48	
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	981	Extension des bureaux et Salle				
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	982	Mds Lagrasse	APCP		0,7	1,8
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	983	Centre interco Santé Lézignan		2,025		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	984	schéma des ZAE		0,316	0,25	0,25
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	985	creche de Lezignan		0,112	0,5	2,043
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	986	conservatoire de Lézignan				
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	987	PCIS		0,148	0,1	0,1
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	988	Maison retraite Capounado			0,15	0,15
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	989	Crèche St Laurent		0,186	0,42	
CROISSANCE VERTE	990	Eau brute		0,212	0,25	
		TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		10,391	6,53	7,453
RECETTES INVESTISSEMENT en M€						
		FCTVA sauf sur prog 902,976 et 978 (subv equit),990		1,26	0,89	1,18
CROISSANCE VERTE	966	Subvention schéma dechetteries	10%	0,15	0,20	0,14
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	980	Subvention Espace intergenerational	50%	0,34	0,20	0,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	982	Subvention Mds Lagrasse	40%	0,00	0,23	0,60
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	983	Subvention Cts Lezignan	50%	0,84	0,00	0,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	985	Subvention creche Lezignan	50%	0,05	0,21	0,85
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	986	Subvention conservatoire	50%	0,00	0,00	0,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	989	Subvention extension creche St Laurent	80%	0,12	0,28	0,00
		Reversement TAM (PFF)		0,2	0,2	0,2
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2,97	2,21	2,97
		BESOIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7,42	4,32	4,48

En 2025, plus précisément les grands projets retenus sont les suivants :

- ⇒ La création des déchèteries de Fabrezan et Luc,
- ⇒ La création de 5 points de colonnes enterrées supplémentaires,
- ⇒ La création de l'aire de co-voiturage en sortie d'autoroute,
- ⇒ L'aide aux communes conformément au règlement voté,
- ⇒ L'aide à l'immobilier d'entreprises,
- ⇒ L'aide aux commerces de proximité,
- ⇒ Le très haut débit avec le SYADEN,
- ⇒ Les dépenses en reste à réaliser de la construction du bâtiment éco pour le personnel, l'acquisition des algécos sur le siège et la réfection du chauffage de l'OTICM en reste à réaliser,
- ⇒ Les dépenses en reste à réaliser pour l'acquisition de 2 bennes à ordures et l'acquisition de véhicules « propres » pour les services (santé, milcom, eau, services techniques),
- ⇒ Des travaux sur nos bâtiments intercommunaux (crèches, milcom...),
- ⇒ Les dépenses pour la construction du centre intercommunal de santé,
- ⇒ Les travaux concernant l'espace intergénérationnel de St Couat,
- ⇒ Le lancement de l'AMO sur la crèche de Lézignan Corbières,
- ⇒ Le lancement de l'AMO sur la maison de santé de Lagrasse,
- ⇒ L'accompagnement sur les projets portant sur l'eau brute.

NB : la subvention concernant l'hôpital est prévue sur 2026 et 2027.

En synthèse, les orientations pluriannuelles et annuelles se déclinent pour **2025** à près de **10,4 M€** qui se répartissent selon les axes stratégiques définis dans notre projet de territoire.



In fine, ce PPI peut ainsi être intégré dans une prospective financière qui doit permettre de démontrer la cohérence de notre gestion à l'issue de la présente mandature. Il sera également utile de mettre en perspective la période 2020/2027 en analyse rétrospective et prospective.

3.5 Prospective financière 2025-2027 (vers où allons-nous ?)

La prospective financière permet de démontrer **la cohérence de notre gestion** à l'issue de la présente mandature dans le respect des points suivants :

- conserver une capacité d'autofinancement en dessous de 5 ans,
- conserver un taux d'épargne brute au-dessus de 10%,
- conserver un FDR minimum de 2,5 M€,
- ne pas augmenter les taux d'imposition sauf pour la TEOM et la GEMAPI qui suivent le coût des services,
- se désendetter sur la période,
- investir conformément à nos engagements dans le respect des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

3.5.1 hypothèses prospectives sur notre section de fonctionnement 2025-2027

données exprimées en% pour chapitre 70,73,74 et en M€ pour les chapitres 75,76,013					
données exprimées en% pour chapitre 011,012,014,65 et en M€ pour les chapitres 65,66,68 (OSM)					
Prospective à partir du CA24					
	(BP+DM)24	CA24	2025	2026	2027
Chapitre 70	2,32	2,454	10%	17%	2%
Chapitre 73	19,94	20,021	1%	1%	1%
chapitre 74	3,328	3,772	1%	1%	1%
chapitre 75	0,1	0,08	0,10	0,10	0,10
chapitre 76	0	0	0,00	0,00	0,00
chapitre 013	0,11	0,113	0,11	0,11	0,11
	(BP+DM)24	CA24	2025	2026	2027
Chapitre 011	8,66	7,934	1%	1%	1%
Chapitre 012	7,06	6,999	10%	8%	3%
chapitre 014	4,18	4,139	0%	0%	0%
chapitre 65	2,66	2,129	15%	8%	0%
chapitre 66	0,232	0,225	0,261	0,217	0,195
chapitre 66 nouveaux					
chapitre 68	0,600	0,600	0,200	0,200	0,200

3.5.2 La détermination de notre épargne pour financer notre PPI 2025-2027

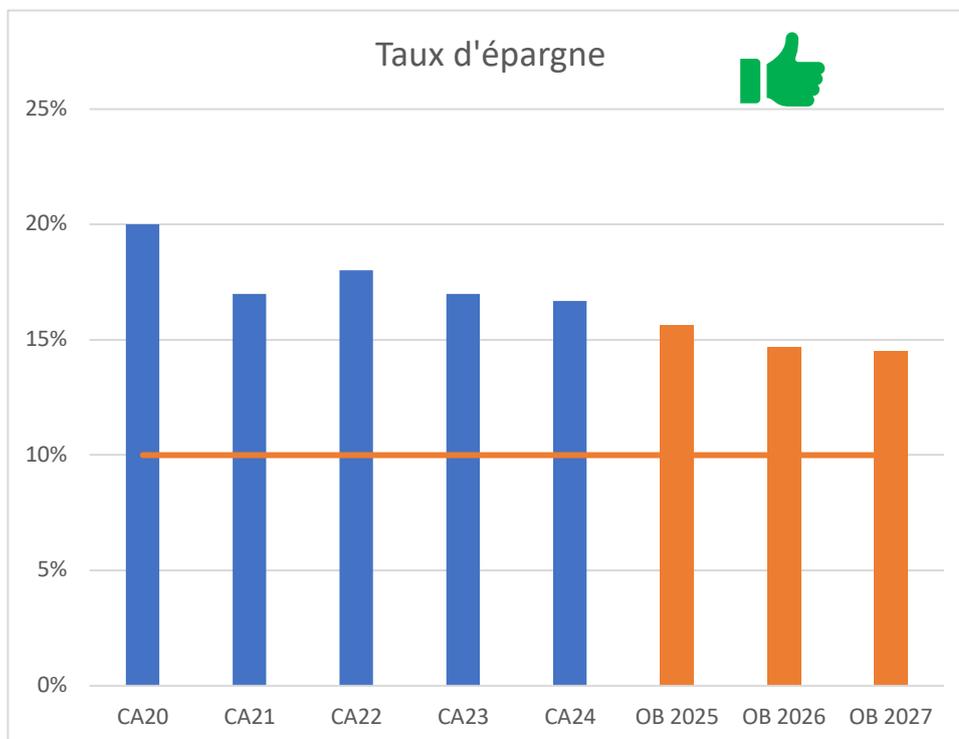
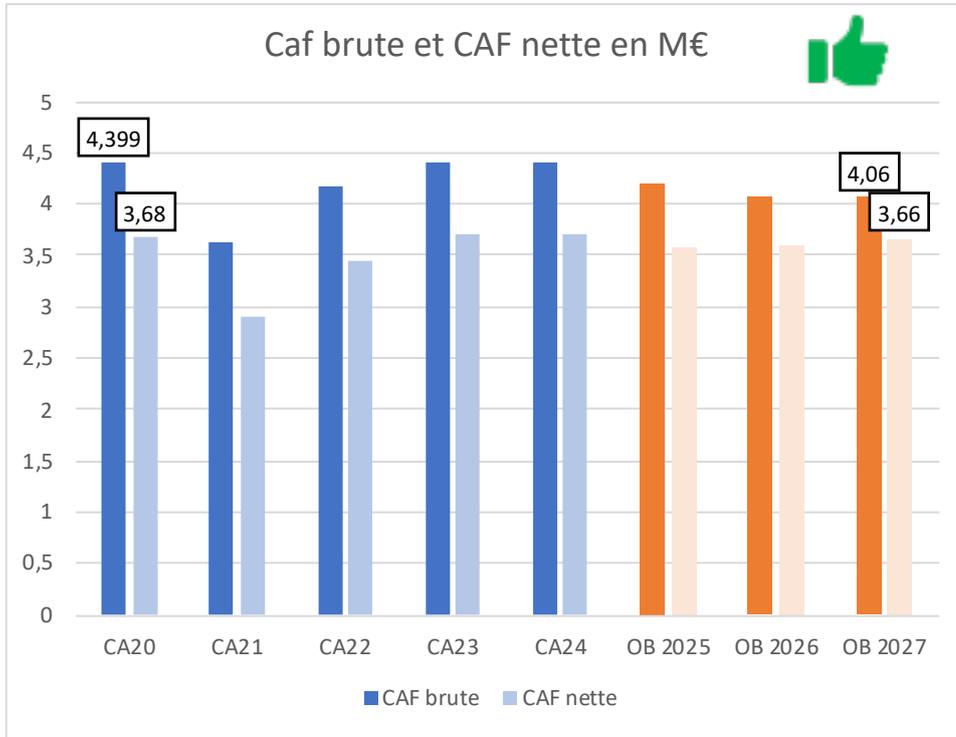
données exprimées en M€					
	(BP+DM)24	CA24	OB 2025	OB 2026	OB 2027
Chapitre 70	2,32	2,454	2,70	3,16	3,22
Chapitre 73	19,94	20,021	20,22	20,42	20,63
chapitre 74	3,328	3,772	3,81	3,85	3,89
chapitre 75	0,1	0,08	0,10	0,10	0,10
chapitre 76	0	0	0,00	0,00	0,00
chapitre 013	0,11	0,113	0,11	0,11	0,11
TOTAL DES RECETTES REELLES	25,80	26,44	26,94	27,63	27,94
	(BP+DM)24	CA24	OB 2025	OB 2026	OB 2027
Chapitre 011	8,66	7,934	8,01	8,09	8,17
Chapitre 012	7,06	6,999	7,67	8,28	8,53
chapitre 014	4,18	4,139	4,14	4,14	4,14
chapitre 65	2,66	2,129	2,45	2,64	2,64
chapitre 66	0,232	0,225	0,26	0,217	0,195
chapitre 66 nouveaux					
chapitre 68	0,600	0,600	0,200	0,200	0,200
TOTAL DES DEPENSES REELLES	23,39	22,03	22,73	23,58	23,88
RECETTES DE GESTION		22,19	22,69	23,39	23,69
DEPENSES DE GESTION		16,95	18,02	18,91	19,24
EPARGNE DE GESTION		5,24	4,67	4,48	4,45
CAF BRUTE		4,41	4,21	4,06	4,06
K dette ancienne		0,71	0,62	0,45	0,40
K NOUVEAUX					
CAF NETTE		3,70	3,59	3,61	3,66

3.5.3 Couverture du besoin de financement de notre PPI 2025-2027

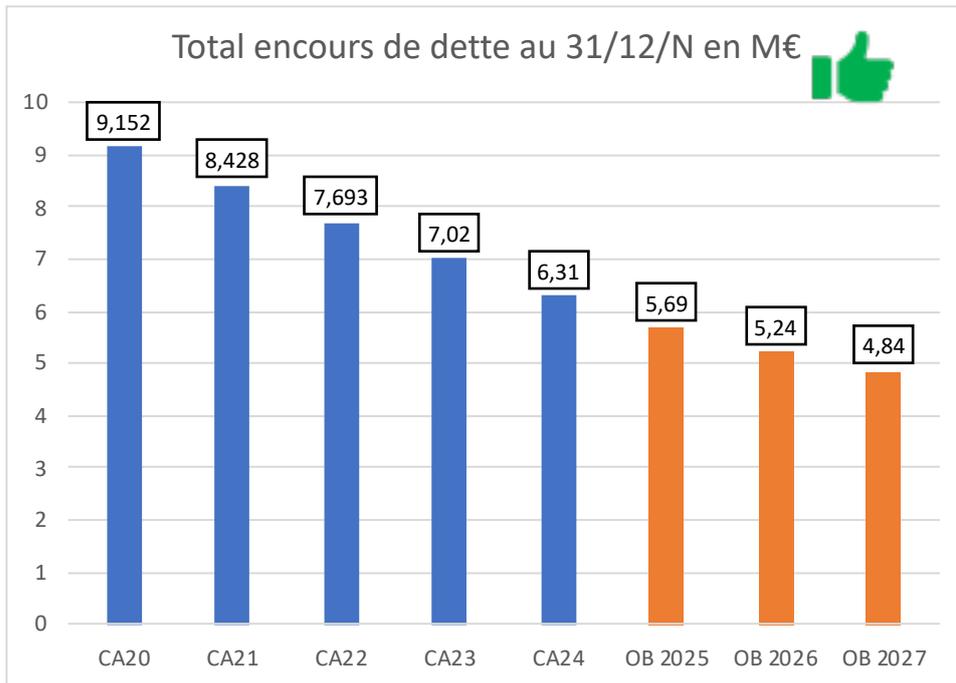
Libellé	APCP	OB 2025	OB 2026	OB 2027
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		10,391	6,53	7,453
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2,97	2,21	2,97
BESOIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7,42	4,32	4,48
FDR au 1er janvier		9,952	6,11	5,40
variation FDR		-3,84	-0,71	-0,83
EMPRUNTS NOUVEAUX				
FDR au 31 decembre		6,11	5,40	4,57
seuil mini 2 à 2,5M€ sinon EMPRUNTS		2,5	2,5	2,5

3.5.4 Ce qu'il faut retenir sur la rétrospective- prospective financière 2020-2027 :

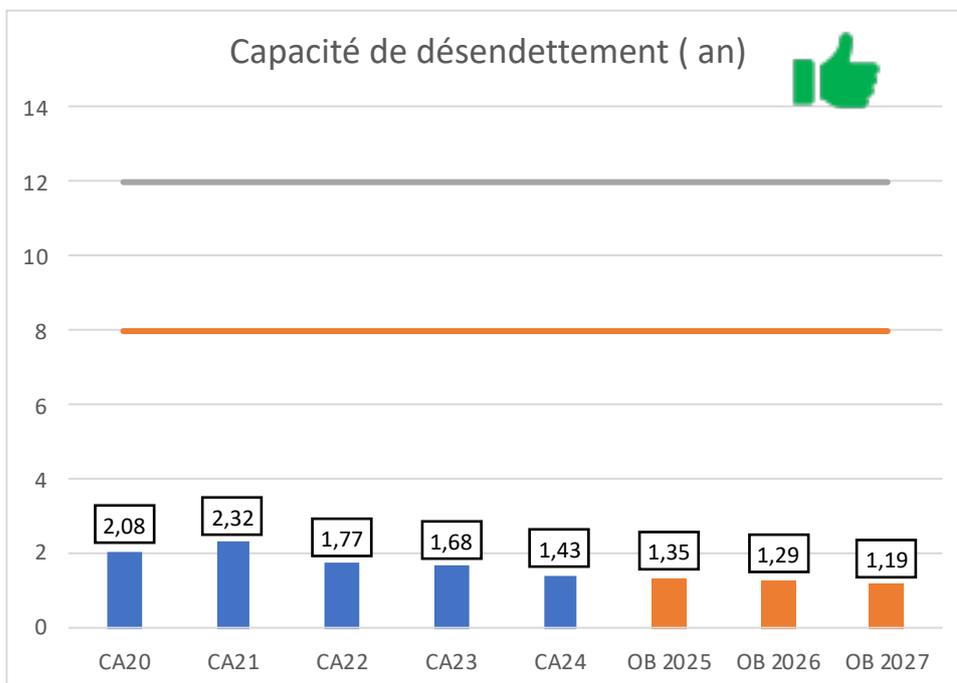
Au niveau des épargnes



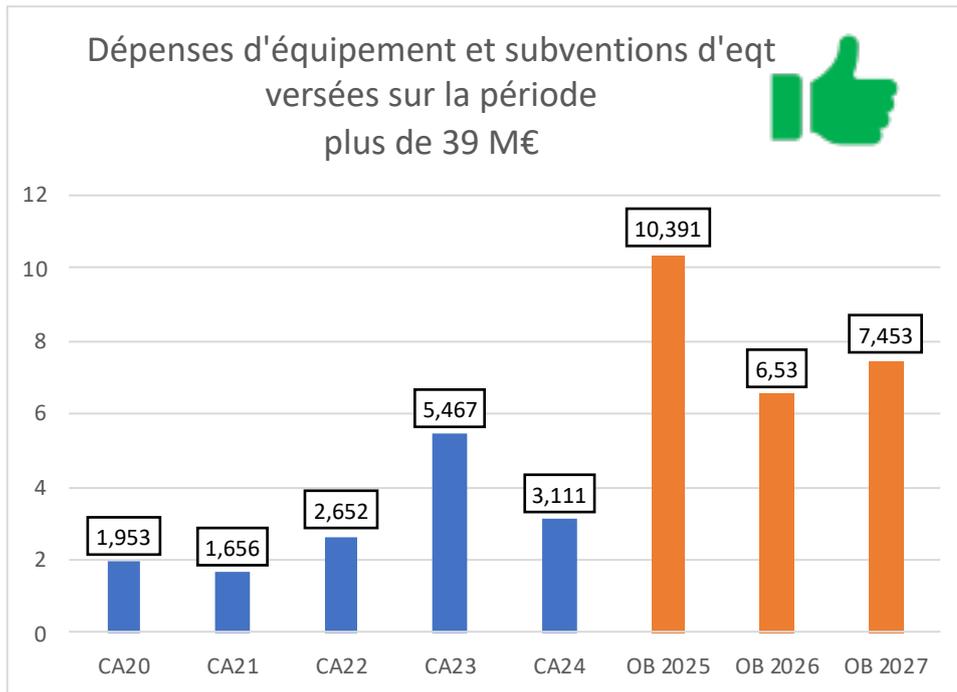
Au niveau du désendettement



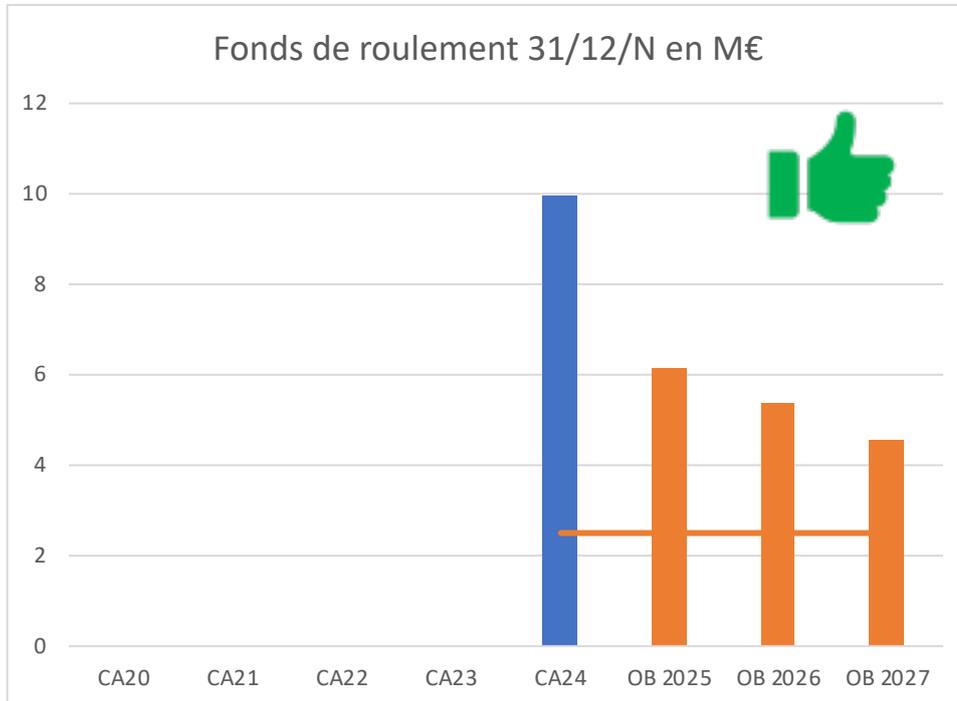
⇒ désendettement 31/12/2020 au 31/12/2027 = **-4,36 M€**.



Au niveau des dépenses d'équipement



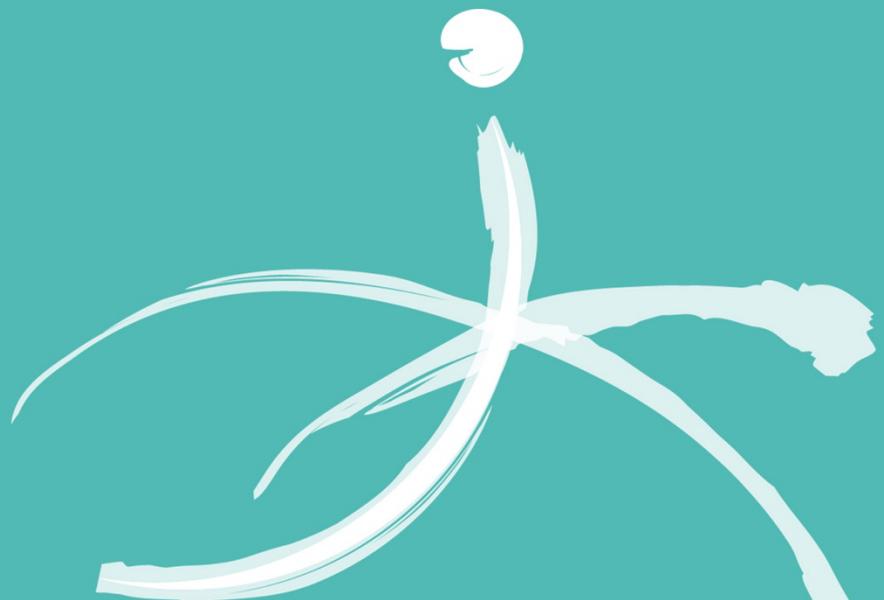
Au niveau du fonds de roulement



#

4

LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025
DES BUDGETS
ANNEXES



4.1 Le budget annexe – Centre intercommunal de Santé de Lézignan Corbières

4.1.1 Le contrat local de santé intègre la création du centre intercommunal de santé de Lézignan-Corbières

La CCRLCM, dans le cadre de sa compétence « désertification médicale et para-médicale » a initié son contrat local de santé.

Ce contrat qui intègre 14 actions dont la création du centre intercommunal de santé de Lézignan-Corbières devrait être signé à la fin du premier semestre 2025.

4.1.2 Au titre de la construction, et compte tenu du planning, la CCRLCM porte l'investissement sur le budget principal puis le transférera in fine sur le budget annexe

La livraison du nouveau bâtiment devrait intervenir fin octobre 2025.

4.1.3 Un début d'activité prévue en juillet 2025 qui nécessite de trouver une solution transitoire en matière de locaux

Cette solution est en cours de négociation.

4.1.4 Une activité portée par le budget annexe dédié à cet effet condition sine qua non pour obtenir le N° finess

Le service a été créé par délibération n°DE_2024_097 du 19 juin 2024 qualifiant le service de : service public administratif.

L'ARS exige un numéro SIRET propre au centre de santé pour délivrer l'agrément FINESS nécessaire à l'ouverture de l'activité.

De facto, cette exigence a impliqué la création d'un budget annexe (délibération n°DE_2024_176 du 27/09/2024).

Si la construction et les équipements (mobiliers, informatique) sont bien portés au départ par le budget principal, ils seront ensuite transférés au budget annexe.

4.1.5 Les orientations budgétaires 2025 sur le budget annexe

Début d'activité prévue le 1^{er} juillet 2025.

A) Les dépenses de fonctionnement

La charge de personnel :

- 01/07/25 :recrutement de 2,8 ETP médecins séniors + 1 assistante médicale
- 01/11/25 : recrutement de 1,3 ETP supplémentaires médecins séniors + 1 assistante médicale supplémentaire+1 IPA.

Le personnel recruté par la CCRLCM sera affecté par convention sur le budget annexe. En d'autres termes, le budget principal « facturera » le budget annexe.

Selon la montée en puissance du centre, prévoir en 2026 le recrutement d'un directeur du centre de santé (responsable administratif et financier).

Les Charges à caractère général seront directement imputées sur le budget annexe.

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation :

Seront encaissées via la régie de recettes, les recettes d'exploitation correspondent aux honoraires facturés sur la base de 30€ / séance.

Les subventions des organismes extérieurs

Il s'agit de la subvention :

- « loi Teulade » correspondant à 11,5% des parts patronales sur rémunération des médecins,
- « ROSP » versée en fonction des objectifs fixés par la CPAM,
- Versée par la CPAM pour le financement des postes d'assistants médicaux à hauteur de 36K€ maxi / poste sur 2 ans. Par prudence cette subvention ne sera pas intégrée en 2025 dans notre approche financière.

La subvention d'équilibre versée par la CCRLCM

Versée en vue de couvrir le déficit d'exploitation.

C) Maquettes financières

Depenses en K€			Recettes en K€		
O11	charges à caractère général	25	70	recettes d'exploitation	150
O12	charges de personnel	230	74	recettes organismes extérieurs	30
			74	subvention d'équilibre du GFP	75
	Total	255		Total	255

4.2 Eau et assainissement

A l'heure de la rédaction du présent rapport d'orientations budgétaires, la CCRLCM doit composer avec un contexte législatif incertain qui ne donne pas de clarté sur l'entrée en vigueur du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026 des compétences eau et assainissement.

En effet, le 17 octobre dernier le Sénat a adopté une proposition de loi amendée qui permet à toutes les communes membres d'une communauté de communes qui n'ont pas encore transféré les compétences eau et assainissement d'en conserver l'exercice.

C'est donc librement que ces communes pourraient confier, en tout ou partie, ces compétences à un syndicat ou à leur EPCI dans le cadre d'un transfert facultatif ou le cas échéant continuer à les exercer seules.

L'examen en séance publique par l'Assemblée Nationale sur le projet de loi voté par le Sénat interviendra les 11,12 et 13 mars 2025.

A ce stade, il est particulièrement compliqué de faire des extrapolations sur le devenir de ces compétences. Il est cependant à noter que lors du dernier COPIL eau, une quinzaine de communes se sont montrées favorables au transfert.

2025 permettra d'arrêter le modèle définitif, avec la possibilité de faire des avances de trésorerie aux régies voire envisager des apports et dotation le cas échéant en fonction de la date de prise de compétences.

4.3 budget annexe ZAE Caumont 2

5M€ HT de travaux ont été financés par des subventions à hauteur de 1,4M€ (Etat et Région) et par les cessions.

La surface cessible était de 14ha. 90% des surfaces sont commercialisées à ce jour.

Un dernier terrain est à la vente. In fine le budget annexe remboursera le budget principal des avances consenties.

Il n'est pas prévu de verser une subvention d'équilibre sur cette opération qui devrait être excédentaire.

4.4 budget annexe ZAE Ornaisons

0,330 M€ HT de travaux ont été financés par les cession.

La surface cessible était de 6694 m2, dont le dernier lot de 1075 m2 a été cédé en fin d'année 2024.

Il conviendra de prévoir une subvention d'équilibre compte tenu d'un plan de commercialisation déficitaire in fine (prix de vente au m2 en dessous du coût de production).

4.5 budget annexe ZAE cabonons de Bories

Démarrage de ce budget en 2022 abondé par une avance du budget principal de 30k€.

Le budget 2025 intégrera les études engagées.

Les autres budgets annexes restent « anecdotiques ».

4.6 budget annexe SPANC (M49)

Ce budget est réduit à sa plus simple expression.

4.7 budget école intercommunale de Mouthoumet (M57)

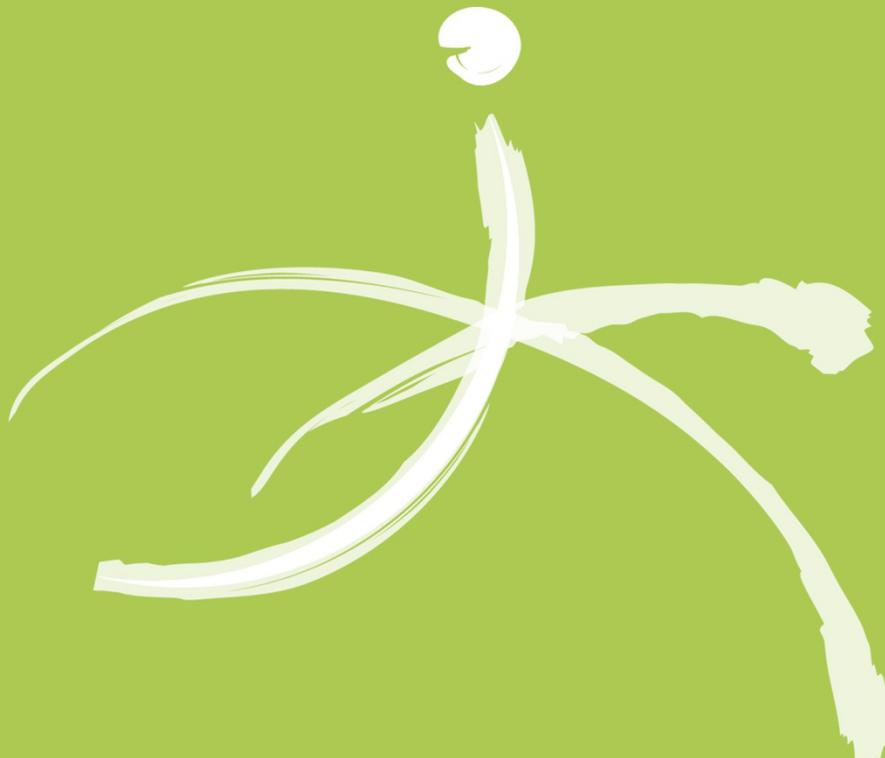
En 2025, la section d'investissement traduira les restes à réaliser (RAR).

La section de fonctionnement, comme chaque année, nécessite une subvention d'équilibre de 0,220 M€.

#

5-

L'ENDETTEMENT DE LA CCRLCM



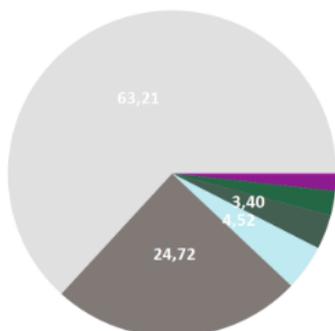
5.1. Situation générale-budget principal

La dette sur le budget principal, en date du 31/12/2024, comporte 13 emprunts pour un encours de 6 310 921,73€. Le taux moyen, pour l'exercice en cours, ressort à 3,30%.

	31/12/2023	31/12/2024
Encours	7 020 741,13	6 310 921,73
Nombre d'emprunts	16	13
Disponible ligne de trésorerie	0,00	0,00
Durée résiduelle	17 an(s) 6 mois	17 an(s) 4 mois
Vie moyenne résiduelle	8 an(s) 10 mois	8 an(s) 9 mois
Taux moyen annuel	3,09%	3,30%
Taux actuariel résiduel (TAR)	1,11%	1,07%
Taux de marché *	2,86%	2,09%
Marge moyenne	1,00%	1,00%

Les partenariats bancaires sont assez diversifiés, avec 6 établissements présents dans l'encours.

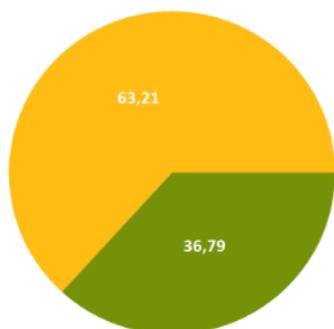
En %



Banque	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Banque des Territoires	3 988 872,93	63,21%
La Banque Postale	1 560 000,00	24,72%
Caisse d'Epargne	285 428,88	4,52%
Crédit Agricole	214 788,88	3,40%
Crédit Agricole CIB	152 800,00	2,42%
Sté de Fin. Local	109 031,04	1,73%
Total	6 310 921,73	100,00%

5.2. Structure par type de taux

En %

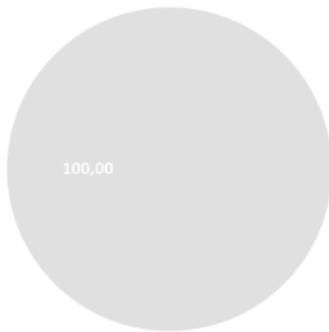


Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Indexé	3 988 872,93	63,21%
Fixe	2 322 048,80	36,79%
Total	6 310 921,73	100,00%

La dette à taux indexé représente 63,21% et se compose de 6 emprunts sur un panel d'un seul indice sur LIVRET A.

La dette ne comporte pas de produits structurés.

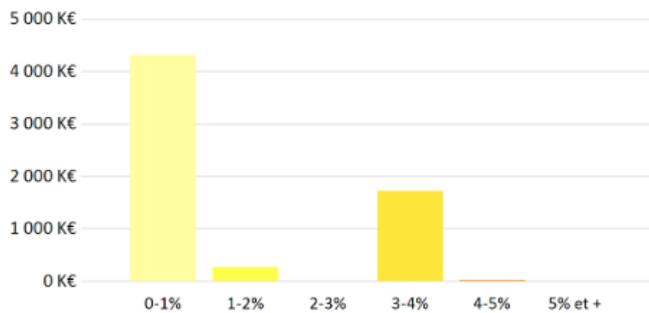
En %



Index	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Livret A	3 988 872,93	100,00%
Total	3 988 872,93	100,00%

5.3. Benchmark dette / marche

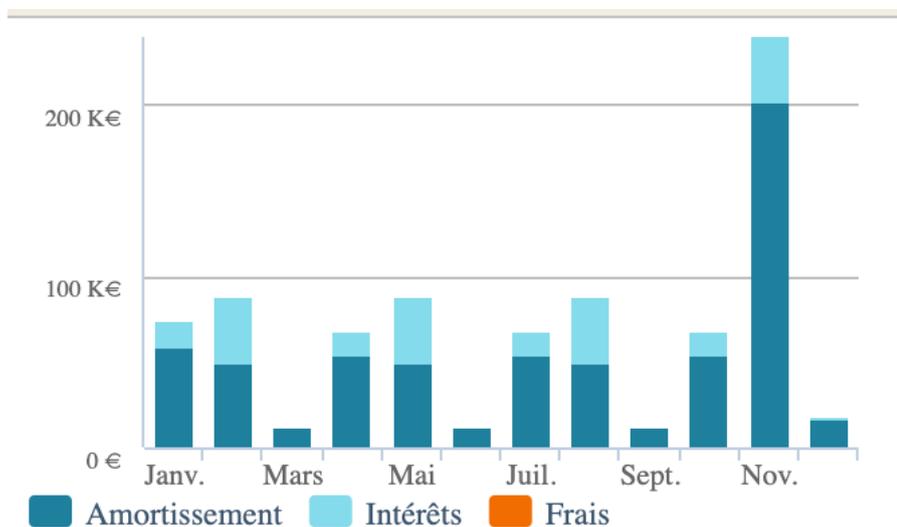
Les emprunts se répartissent dans les tranches de taux actuariel résiduel (TAR) de la façon suivante, pour un TAR global de 1,07%.



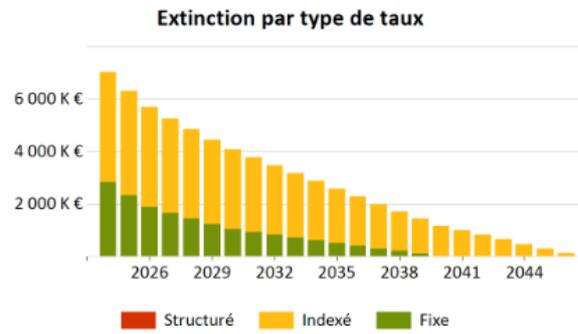
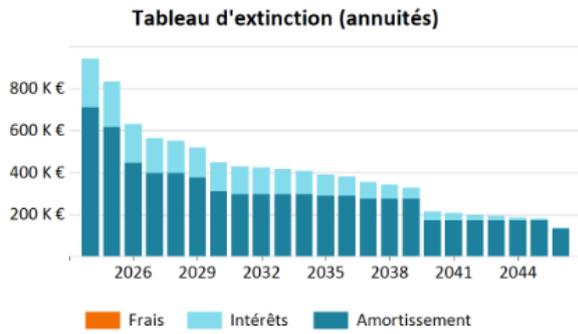
Tranche de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
0-1%	4 310 565,50	68,30%
1-2%	262 500,00	4,16%
2-3%	0,00	0,00%
3-4%	1 714 927,35	27,17%
4-5%	22 928,88	0,36%
5% et +	0,00	0,00%
Total	6 310 921,73	100,00%

5.4. Suivi budgétaire 2025

La charge budgétaire s'établit comme suit en 2025 :K= 618 k€ et I=216 k€.

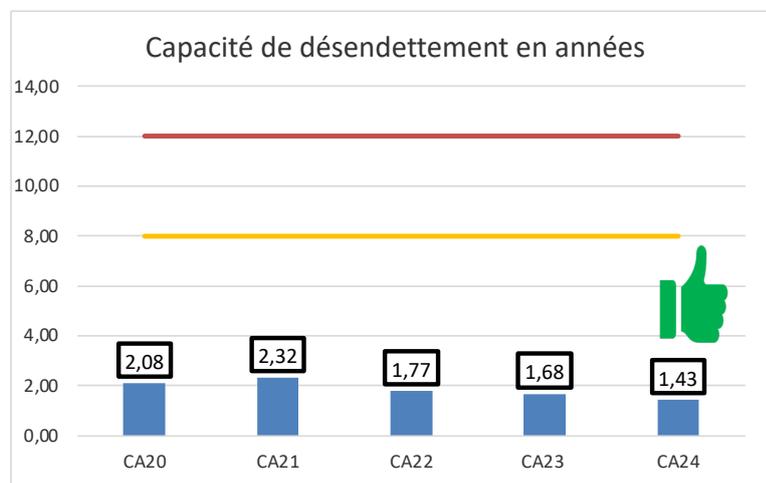


5.5. Extinction de la dette



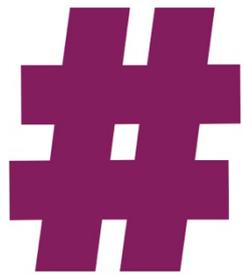
Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2024	709 819,40	231 545,05	0,00	941 364,45	0,00	7 020 741,13
2025	617 366,44	216 159,33	0,00	833 525,77	0,00	6 310 921,73
2026	444 697,76	184 558,44	0,00	629 256,20	0,00	5 693 555,29
2027	398 163,15	164 885,42	0,00	563 048,57	0,00	5 248 857,53
2028	398 364,55	152 977,81	0,00	551 342,36	0,00	4 850 694,38
2029	375 206,90	143 555,96	0,00	518 762,86	0,00	4 452 329,83
2030	309 350,00	137 963,48	0,00	447 313,48	0,00	4 077 122,93
2031	296 850,00	131 732,18	0,00	428 582,18	0,00	3 767 772,93
2032	296 850,00	126 227,95	0,00	423 077,95	0,00	3 470 922,93
2033	296 850,00	119 364,93	0,00	416 214,93	0,00	3 174 072,93
2034	296 850,00	110 724,42	0,00	407 574,42	0,00	2 877 222,93
2035	289 350,00	101 231,23	0,00	390 581,23	0,00	2 580 372,93
2036	289 350,13	90 681,43	0,00	380 031,56	0,00	2 291 022,93
2037	276 812,52	78 524,31	0,00	355 336,83	0,00	2 001 672,80
2038	276 812,52	66 129,32	0,00	342 941,84	0,00	1 724 860,28
2039	276 812,52	52 800,69	0,00	329 613,21	0,00	1 448 047,76
2040	172 812,52	41 512,75	0,00	214 325,27	0,00	1 171 235,24
2041	172 812,52	33 642,66	0,00	206 455,18	0,00	998 422,72
2042	172 812,52	26 454,21	0,00	199 266,73	0,00	825 610,20
2043	172 812,52	19 991,76	0,00	192 804,28	0,00	652 797,68
2044	172 812,52	14 028,55	0,00	186 841,07	0,00	479 985,16
2045	172 812,56	7 545,82	0,00	180 358,38	0,00	307 172,64
2046	134 360,08	2 519,25	0,00	136 879,33	0,00	134 360,08
Total	7 020 741,13	2 254 756,95	0,00	9 275 498,08	0,00	

5.6. Solvabilité et ratios de structure



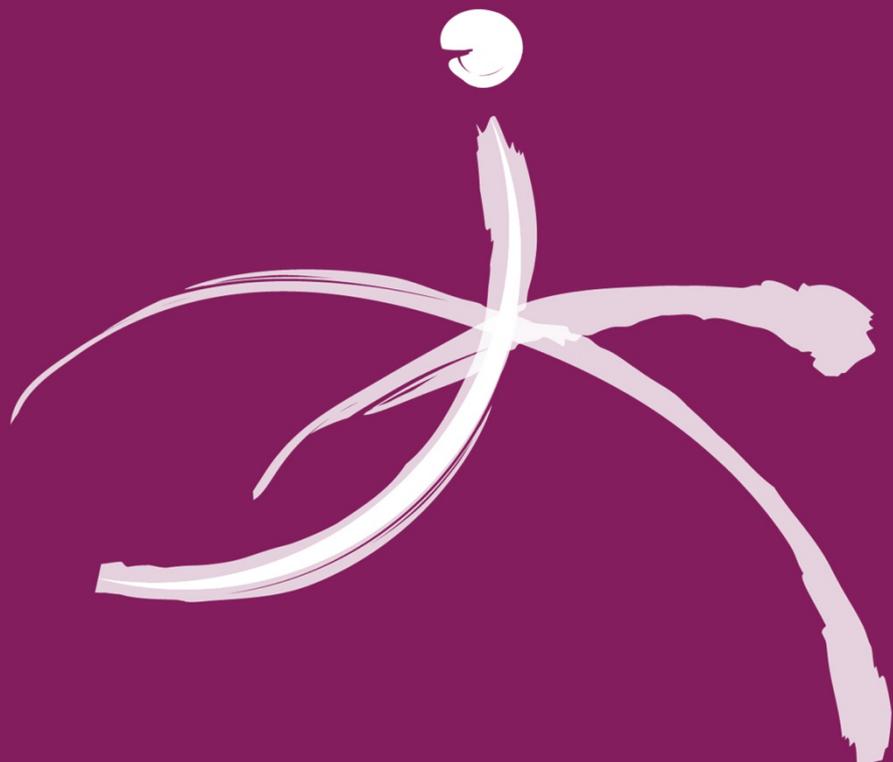
5.7. Etat de la dette au 01/01/2025 budget principal

Numéro fiche	Banque	Date de signature	% affect.	Gissler	Périodicité capital	Index	Taux constaté	Durée résiduelle (en années)	Vie moyenne résiduelle	CRD (après éch.)
01	Crédit Agricole CIB	20/07/2006	100,00%	A1	Annuelle	Taux Fixe	0,65	0,88	0,88	152 800,00
30	Banque des Territoires	24/12/2008	100,00%	A1	Annuelle	Taux Fixe	4,47	Terminé		0,00
32	Caisse d'Epargne	18/01/2010	100,00%	A1	Trimestrielle	Taux Fixe	1,10	5,07	2,57	262 500,00
44	La Banque Postale	15/08/2014	100,00%	A1	Trimestrielle	Taux Fixe	3,46	14,75	7,37	1 560 000,00
45	Caisse d'Epargne	17/06/2005	100,00%	A1	Annuelle	Taux Fixe	4,40	4,98	3,07	22 928,88
46	Banque des Territoires	04/08/2014	100,00%	A1	Trimestrielle	Livret A + 1.00	4,00	9,83	4,96	75 000,00
47	Banque des Territoires	04/08/2014	100,31%	A1	Trimestrielle	Livret A + 1.00	4,00	20,84	10,46	807 509,68
50	Banque des Territoires	04/08/2014	100,30%	A1	Trimestrielle	Livret A + 1.00	4,00	21,83	10,96	735 532,67
52	Banque des Territoires	04/08/2014	100,15%	A1	Trimestrielle	Livret A + 1.00	4,00	21,83	10,96	1 909 618,13
53	Banque des Territoires	04/08/2014	100,30%	A1	Trimestrielle	Livret A + 1.00	4,00	11,84	5,96	150 449,89
54	Banque des Territoires	04/08/2014	100,30%	A1	Trimestrielle	Livret A + 1.00	4,00	21,83	10,96	310 762,56
56	Crédit Agricole	21/10/2017	100,00%	A1	Trimestrielle	Taux Fixe	3,35	0,00	0,00	4 477,46
57	Société Générale	21/10/2017	100,00%	A1	Trimestrielle	Taux Fixe	4,35	Terminé		0,00
58	Sté de Fin. Local	05/06/2018	100,00%	A1	Trimestrielle	Taux Fixe	0,83	1,50	0,75	109 031,04
60	Crédit Agricole	27/05/2021	100,00%	A1	Trimestrielle	Taux Fixe	0,73	4,45	2,33	210 311,42
Total général										6 310 921,73



6-

LE PERSONNEL



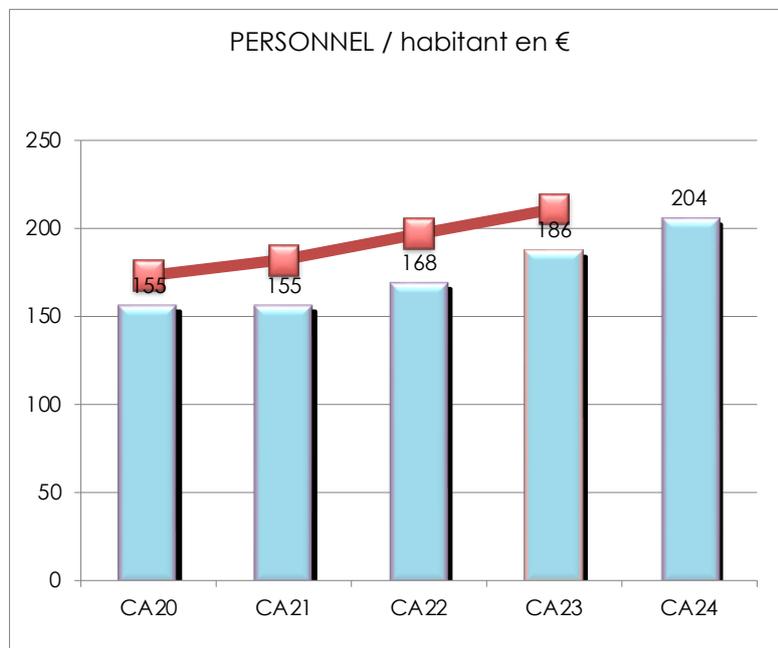
6.1 Les charges de personnel sont en évolution de +9,55% pour s'établir à 6,9 M€.

Les charges nettes de personnel s'établissent à 6,9 M€ en 2024 en hausse de + 0,602 M€ par rapport à 2023 soit +10%.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA2023	CA2024	Evolution N-1	
frais de personnel (net)	5213679	5244607	5717998	6298221	6899912	601691	9,55%

En 2024, les charges de personnel représentent 41% des dépenses de gestion. Le ratio par habitant qui s'établit à 204 €, est au-dessous de la moyenne des intercommunalités régionales de même strate (dernier ratio connu 2023-site minefi 211€ /habitant).

Ce point est d'ailleurs constaté sur chacun des exercices comptables de la période sous revue :



L'augmentation des charges nettes de personnel s'explique par:

- les évolutions contraintes liées à des décisions nationales concernant les augmentations indiciaires : +1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023 ce qui a un effet en année pleine sur 2024 ;

- l'évolution au 1^{er} janvier 2024 de + 5 points d'indice majoré pour tous les statuts de droit public (+64 k€);

- les ruptures conventionnelles (21 k€) et le versement des ARE qui passent de 23 k€ en 2023 à 41 k€ en 2024 (+ 18 K€) ;

- la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)n'a pas été reconduite en 2024,
- l'effet GVT sur la rémunération brute qui est de+4%
- la politique volontariste menée par la CCRLCM (à partir de 2023 avec effet en année pleine sur 2024) visant l'amélioration du pouvoir d'achat des agents de catégorie C notamment par l'augmentation du régime indemnitaire à travers l'IFSE et le CIA (+90 k€ sur l'exercice) :

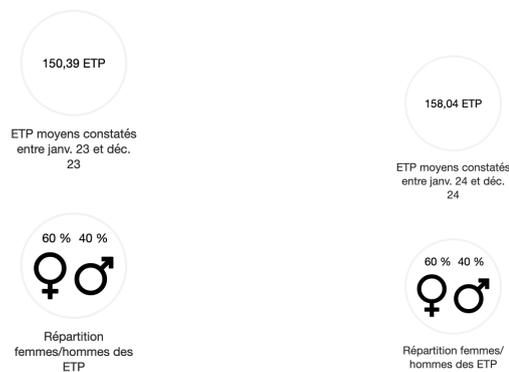
libellé	CA2022	CA2023	CA2024	Evolution	
IFSE	442000	516000	591000	75000	14,53%
CIA	71000	69000	84000	15000	21,74%
IFSE+CIA	513000	585000	675000	90000	15,38%

-la structuration des services (petite enfance , finance et eau, RH, eco-environnement) soit + 8 ETP supplémentaires en tout sur l'exercice 2024 ,

La cotisation assurance statutaire qui passe de 93 k€ en 2023 à 136 k€ en 2024 (+ 43 k€).

6.2. Tableau de bord sur le personnel (données ADELICE)

6.2.1 Comparaison des effectifs moyens constatés sur les années 2023 et 2024 :



6.2.2 Pyramide des âges par sexe (moyenne 2024) :



6.2.3 Répartition de l'effectif moyen par catégorie d'emploi en 2024 :

Catégorie	Moyenne mensuelle	Part totale en %
Catégorie C	108,22	68,47%
Catégorie B	20,52	12,98%
Catégorie A	17,88	11,32%
Autres	11,43	7,23%

6.2.4 Sur la rémunération -Evolution annuelle d'indicateurs



6.2.5 Evolution des dépenses par imputation comptable

	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA2023	CA 2024	Evolution n-1
012 6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS					17219	17219
012 6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP					93826	93826
012 6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	15122	0	0	0	0	0
012 6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	22113	44836	39260	111409	0	-111409 -100,00%
012 6218	Autre personnel extérieur	159687	107119	88942	64904	38984	-25920 -39,94%
012 6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15231	15963	16694	18302	19908	1606 8,77%
012 6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	0	840	780	1645	0	-1645 -100,00%
012 6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la formation	62966	66679	79406	89465	90321	856 0,96%
012 6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	13145	3045	0	0	0	0
012 64111	Rémunération principale	2263748	2526471	2438467	2730914	2862410	131496 4,82%
012 64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	49347	31388	22117	23429	24181	752 3,21%
012 64113	NBI	0	0	26727	32040	38826	6786 21,18%
012 64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	0	0	9900	0	0	0
012 64116	Indemnités de licenciement	0	22811	18176	24215	0	-24215 -100,00%
012 64118	Autres indemnités	417281	264563	508850	585576	674419	88843 15,17%
012 64131	Rémunérations	741579	732086	869336	868212	1044074	175862 20,26%
012 64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0	0	3647	9709	11799	2090 21,53%
012 64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0	0	3700	0	0	0
012 64138	Primes et autres indemnités	0	0	1351	0	0	0
012 64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0	0	300	0	0	0
012 64168	Autres emplois aidés	16639	54678	12448	0	0	0
012 6417	Rémunérations des apprentis	18477	0	0	0	0	0
012 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	595174	618744	665274	721371	772858	51487 7,14%
012 6453	Cotisations aux caisses de retraites	734678	749892	799718	883222	961042	77820 8,81%
012 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25742	29628	33435	31691	41776	10085 31,82%
012 6455	Cotisations pour assurance du personnel	149483	93871	100209	115302	156251	40949 35,51%
012 6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	0	0	2357	7211	6676	-535 -7,42%
012 64731	Versées directement	0	0	0	22600	40383	17783 78,69%
012 6474	Versement aux autres oeuvres sociales	58990	64702	66661	70805	77656	6851 9,68%
012 6475	Médecine du travail, pharmacie	16903	13250	27027	24735	26419	1684 6,81%
012 6488	Autres	0	0	0	2462	0	-2462 -100,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL	5376311	5440572	5834789	6439226	6999035	559809 8,69%
013 6419	Remboursement sur rémunération	-162632	-195965	-116791	-141005	-99123	41882 -29,70%
	CHARGES DE PERSONNEL NETTES	5213679	5244607	5717998	6298221	6899912	601691 9,55%

6.2.6 Temps de travail et avantages en nature:

La durée du temps de travail est fixée à 1607 heures sauf cas des sujétions spéciales. La CCRLCM participe à la mutuelle des agents et cotise au CIOS (chèques vacances...).